

Soutien à la création d'un réseau de compétences en sciences sociales appliquées à la gestion des déchets



C4H5O2_5 2/ 9/99 THERMC 4H 50 2 0G 300.000 5000.000 1392.000 1
1.64121890E+01 1.20184883E-02-4.40468566E-06 7.30124728E-10-4.42784365E-14 2

**SOUTIEN A LA CREATION
D'UN RESEAU DE COMPETENCES
EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUEES
A LA GESTION DES DECHETS**

RAPPORT FINAL

juin 2007

N. BUCLET - CREIDD - Université de Technologie de Troyes

Créée en 1989 à l'initiative du Ministère en charge de l'Environnement, l'association RECORD – REseau COopératif de Recherche sur les Déchets et l'Environnement – est le fruit d'une triple coopération entre industriels, pouvoirs publics et chercheurs. L'objectif principal de RECORD est le financement et la réalisation d'études et de recherches dans le domaine des déchets et des pollutions industrielles.

Les membres de ce réseau (groupes industriels et organismes publics) définissent collégalement des programmes d'études et de recherche adaptés à leurs besoins. Ces programmes sont ensuite confiés à des laboratoires publics ou privés.

Avertissement :

Les rapports ont été établis au vu des données scientifiques et techniques et d'un cadre réglementaire et normatif en vigueur à la date de l'édition des documents.

Ces documents comprennent des propositions ou des recommandations qui n'engagent que leurs auteurs. Sauf mention contraire, ils n'ont pas vocation à représenter l'avis des membres de RECORD.

- ✓ Pour toute reprise d'informations contenues dans ce document, l'utilisateur aura l'obligation de citer le rapport sous la référence :
RECORD, Soutien à la création d'un réseau de compétences en sciences sociales appliquées à la gestion des déchets, 2007, 51 p, n°04-0716/1A.
- ✓ Ces travaux ont reçu le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
www.ademe.fr

© RECORD, 2007

RESUME

Les membres de RECORD ont exprimé le souhait de promouvoir une nouvelle thématique, celle des sciences sociales. L'une des idées fortes était la création d'un réseau de compétences tel qu'il a pu être créé en son temps sur le thème de la santé.

Une mission a donc été confiée au CREIDD afin d'établir un état des lieux des travaux en sciences sociales ayant un lien avec la gestion des déchets, mais également afin d'établir les prémisses de ce qui pourrait constituer un réseau de chercheurs en sciences sociales ayant pour objet commun la gestion des déchets. Cette mission a débuté par un repérage tant des personnes que des travaux susceptibles de répondre aux attentes des membres de RECORD. Les personnes repérées, chercheurs en sciences sociales et humaines ayant travaillé à un moment ou un autre sur l'objet « déchets », ont été contactées afin d'organiser un rapprochement. Plusieurs rencontres ont été organisées. Il en est ressorti que l'intérêt des chercheurs peut s'organiser autour de deux grands axes : 1. gouvernance territoriale de la gestion des déchets 2. Nouvelles responsabilités et changements de comportements. A la suite de cela, un travail bibliographique a été mené, afin d'apporter une vue synthétique de la nature des travaux qu'il est possible de trouver dans le domaine, en fonction des deux axes définis collectivement.

La mission aboutit à un constat ainsi qu'à un certain nombre de recommandations. Un constat d'abord, celui de l'extrême difficulté à fédérer de façon stable les énergies des quelques chercheurs en sciences sociales autour de la question des déchets. Aussi bien les logiques disciplinaires, que les objectifs de publication et l'évolution du monde de la recherche, font penser qu'il est difficile, voire contre-productif d'insister sur la création d'un réseau qu'il faudrait ensuite maintenir en vie. Ce constat, plutôt négatif, ne doit cependant pas donner à penser qu'il n'y aurait rien à faire en matière de soutien à des travaux en sciences sociales sur la question des déchets. Plusieurs recommandations sont faites sur des travaux que RECORD pourrait soutenir telles que des études de cas en matière de concertation, avec notamment l'objectif de contribuer à l'élaboration d'un guide de concertation en matière de gouvernance territoriale des déchets. Il est également suggéré aux membres de RECORD qui ne s'inscrivent pas encore dans cette démarche, de s'intéresser au plus près à la problématique de l'écologie industrielle et notamment de l'économie de fonctionnalité et, de façon plus générale aux questions en amont de la gestion des déchets.

MOTS CLES

Sciences Sociales, Déchets, Recherche, Gouvernance, Réseau

SUMMARY

Members of RECORD have expressed the will to promote social sciences. In order to do so, one idea was the creation of a network of social sciences researchers, following the model of the health & waste network previously created.

The CREIDD had the mission to establish a benchmarking of French social sciences works on waste and to animate the starting of a network of social sciences researchers dealing with waste. Identified researchers have met several times. Common intellectual interests concerning waste have been collectively set up in the two following axes: 1. Territorial Governance of waste management 2. New responsibilities and changing of behaviours. Then, a bibliographical work has been lead, so as to bring a synthetic view of existing works for the two axes defined.

The mission leads to an observation and to several recommendations. We observe that it is extremely complicated to federate in a stable way the few researchers identified. Disciplinary logics, publication objectives, as well as the evolution of the world of research, lead us to think that it is difficult, and even counterproductive to insist on the creation and the animation of a network. Yet, there are things to do in order to stimulate social sciences works in the field of waste. Several recommendations are done. For instance it could be of use to support case studies on effective public debate concerning waste management, with the intent to contribute to the elaboration of a guide for waste management public debate. It is also suggested to the members of RECORD to invest the field of the industrial ecology and of the functional economy and, more generally, the upstream questions of waste management.

KEY WORDS

Social Sciences, Waste, Research, Governance, Network

SOMMAIRE (paginé)

Introduction.....	5
Genèse de la mission confiée au CREIDD.....	5
Déroulement de la mission	5
Plan du rapport.....	5
Bilan des rencontres entre chercheurs	6
Principaux retours sur les rencontres organisées	6
Le 28 janvier 2005	6
Le 1 ^{er} Avril 2005.....	6
Le 17 novembre 2005	7
Le 2 février 2006.....	8
Le 8 septembre 2006	8
La constitution de deux axes de réflexion : pistes de recherche pour le futur.....	8
Gouvernance territoriale de la gestion des déchets	8
Nouvelles responsabilités et changements de comportements	9
L'état des travaux en sciences sociales sur les déchets	10
Axe 1 Gouvernance territoriale de la gestion des déchets	10
Nouvelles responsabilités et changements de comportements.....	12
Considérations sur l'état de la communauté des sciences sociales travaillant sur les déchets en France	13
Considérations à partir des travaux publiés.....	13
Considérations à partir du bilan des rencontres entre chercheurs	14
Propositions et recommandations	16
Gouvernance territoriale de la gestion des déchets	16
Nouvelles responsabilités et changements de comportement	17
Conclusion.....	17
Annexe 1 : Coordonnées des chercheurs impliqués	20
Annexe 2 Bibliographie synthétique.....	21
Annexe 3 Compte-rendus des réunions des chercheurs en sciences sociales	38

Introduction

Genèse de la mission confiée au CREIDD

En juin 2003, l'association RECORD recevait de la part d'Alain Navarro un rapport intitulé *Opportunités et faisabilités de programmes de recherche impliquant les sciences économiques, sociales et juridiques*. En se fondant sur une enquête des besoins des membres de RECORD en la matière, un certain nombre de propositions ont été recueillies. La synthèse de ces propositions a abouti à la mise en évidence de certains axes de recherche susceptibles d'être mis en chantier par RECORD. De cette synthèse sont ressorties des propositions pour la définition et la mise en place d'un programme de recherche.

Parmi les résultats de cette enquête, outre les questions, très présentes, de l'acceptabilité sociale des diverses activités concernées par les déchets, l'on constate un certain intérêt pour des sujets assez larges, en lien avec les enjeux plus globaux du développement durable. Cet intérêt équivaut à un renouveau dans le domaine de la réflexion sur les déchets, notamment via le lien entre l'objet déchet et la consommation qui l'engendre.

Autre constat, si la question des risques environnementaux liés à la question des déchets a été largement étudiée, notamment d'un point de vue technique, cela n'a pas été le cas d'un point de vue économique et sociologique.

De manière générale, le rapport souligne que l'objet déchet, aujourd'hui relativement bien cerné d'un point de vue technique et sanitaire, est encore mal cerné quant à sa relation avec la société. Aussi, il a été notamment recommandé à l'association RECORD de se pencher sur la possibilité d'associer davantage des chercheurs en sciences humaines et sociales à ses besoins d'expertise et d'études. Pour ce faire, plusieurs recommandations ont été faites :

- Constituer un groupe d'experts, ou susciter la mise en place de plusieurs sous-groupes
- Définir un réel sujet pluridisciplinaire :
 - sur une durée assez longue (par exemple 3 ans) afin de mobiliser des équipes de plusieurs disciplines
 - avec une étape initiale d'autoformation entre les partenaires
 - avec des résultats formulés afin de correspondre aux attentes des catégories potentielles de lecteurs.
 - comme moyen de faire émerger des pistes pour de futurs programmes d'études

Déroulement de la mission

C'est à l'aune de ces recommandations que l'association RECORD a confié à l'Université de Technologie de Troyes et à l'équipe du CREIDD (Centre de Recherches et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable) une mission exploratoire concernant la faisabilité des recommandations dont ci-dessus. Cette mission a débuté par un repérage tant des personnes que des travaux susceptibles de répondre aux attentes des membres de RECORD. Les personnes repérées, chercheurs en sciences sociales et humaines ayant travaillé à un moment ou un autre sur l'objet « déchets », ont été contactées afin d'organiser un rapprochement. Plusieurs rencontres ont été organisées, dans le but d'apprécier l'opportunité de l'organisation d'un réseau de chercheurs ayant comme dénominateur commun les sciences humaines et sociales d'un côté, les déchets comme objet d'étude d'autre part. Les comptes-rendus des réunions se trouvent en annexe de ce rapport. Parallèlement à ce travail d'animation, un travail a été mené afin d'apporter une vue synthétique des travaux en sciences sociales touchant au domaine des déchets.

Plan du rapport

Dans un premier temps, il sera question du bilan des rencontres entre chercheurs au sein du réseau en émergence. Ce bilan met essentiellement en évidence la constitution d'axes de recherche susceptibles de fédérer les énergies. Deux axes ont été identifiés, le premier concernant la gouvernance territoriale de la gestion des déchets, le deuxième s'intitulant « Nouvelles responsabilités et changements de comportements ». Nous détaillerons l'intérêt lié au développement de recherche en sciences sociales dans le cadre de ces deux axes. Mais le bilan est également indirect, puisque ces rencontres entre chercheurs ont déjà permis certaines synergies et coopérations en dehors du cadre du réseau. Nous illustrerons ces synergies, et notamment en quoi elles donnent déjà vie aux deux axes dont ci-dessus.

La deuxième étape est d'inviter le lecteur de ce rapport à explorer, de façon extrêmement synthétique, les travaux identifiés en rapport avec les déchets. Ce panorama est loin d'être exhaustif, mais apporte un éclairage sur les travaux menés ces dernières années en France, y compris au niveau des travaux de doctorat. Il permet surtout de comprendre en quoi les travaux en sciences sociales peuvent répondre, aujourd'hui, aux préoccupations de RECORD.

Enfin, ce rapport souhaite revenir sur ce qu'il est possible d'attendre, dans les années à venir, de cette mobilisation initiée par RECORD. Si la formalisation d'un réseau structuré paraît, pour l'heure, compromise et non pertinente, il semble en revanche que les préoccupations de RECORD trouveront un certain nombre de relais, en particulier sur les questions en amont de la gestion des déchets, terrain encore peu exploré mais extrêmement prometteur.

Bilan des rencontres entre chercheurs

Principaux retours sur les rencontres organisées

LE 28 JANVIER 2005

Sous l'impulsion de l'association RECORD, et avec le soutien et les suggestions de Bénédicte Couffignal, plusieurs rencontres entre chercheurs en sciences sociales se sont tenues. Sur invitation, une première réunion s'est tenue le 28 janvier 2005 dans les locaux de RECORD¹. Les disciplines mobilisées étaient les suivantes : sociologie, économie, philosophie et anthropologie. Etaient également présents à cette première réunion Alain Navarro ainsi que, dans l'après-midi, Gérard Keck, afin de faire part de son expérience en matière de constitution du Réseau Santé Déchets. Les objectifs de la constitution d'un réseau ont été présentés. La question qui s'est très vite posée, est liée au fait de comprendre si la double entrée sciences sociales et déchets peut être suffisamment forte pour fédérer des chercheurs au sein d'un réseau. Néanmoins, et notamment en fonction des présentations des uns et des autres, ainsi que de la discussion qui s'en est suivie, les participants se sont trouvés d'accord sur les deux thèmes concernant la question de la gouvernance et de la gestion des déchets d'une part, la question de la responsabilité étendue du producteur d'autre part. Ce deuxième axe a par la suite été rebaptisé « Nouvelles responsabilités et changements de comportements ».

LE 1^{ER} AVRIL 2005

Au cours de la deuxième réunion, organisée le 1^{er} avril 2005, deux nouvelles personnes ont été invitées, et ont présenté leurs travaux. A la suite de ces présentations, une réflexion a été engagée autour du thème de la gouvernance et la gestion territoriale des déchets. Il est apparu notamment qu'aucun chercheur ne disposait forcément d'une visibilité suffisante quant aux travaux menés dans le domaine. La discussion a mené aux conclusions suivantes :

Un inventaire des conflits d'aménagement pourrait être utile afin de ne pas proposer du déjà fait, ou de passer à côté de certains cas emblématiques. Il pourrait surtout être important de dégager des concepts clairs, compréhensibles par tous, ce qui paraît difficile en l'état.

Deux types de travaux pourraient dès lors être envisagés :

- Un inventaire, recensement des conflits, à effectuer par enquête auprès des préfets, des collectivités locales, de l'Ademe ;
- Un travail de capitalisation sur les travaux effectués relativement à la question de la gouvernance, de la gestion des conflits territoriaux autour d'aménagements du territoire et de projets d'infrastructures

Le deuxième thème de recherche, provisoirement intitulé responsabilité élargie des producteurs, a également été exploré. Là aussi, plusieurs thèmes à explorer sont ressortis, à savoir :

¹ Le programme et le compte-rendu de chaque rencontre sont en annexe.

- L'économie de fonctionnalité, notamment par l'étude de cas particuliers ;
- Jusqu'où va-t-on dans cette direction de responsabilité élargie et de filières dédiées ? Jusqu'où cela peut-il être rationnel et efficace ?
- Comprendre (via la sociologie de la consommation) les motivations des consommateurs, à quelles conditions sont-ils prêts à passer à plus « écologique » ;
- Question de pilotage des dispositifs de type Eco-Emballages ;
- Question des permis négociables, notamment pour les DIB

Suite à cette énumération, Bénédicte Couffignal a suggéré l'organisation d'une journée de présentation de structuration de projets devant les membres de l'association Record, notamment l'Ademe et le MEDD, ceci afin d'effectuer un premier calibrage des projets pertinents quant aux moyens à employer (financement de thèses, nombre de chercheurs impliqués...). Avant de présenter des projets véritablement structurés, il est proposé une première réunion de prise de contact, où les chercheurs pourront se présenter et faire part d'idées de projet en lien avec les deux thèmes dégagés.

LE 17 NOVEMBRE 2005

Le 17 novembre 2005 s'est donc tenue une réunion entre les personnes motivées au sein du réseau en constitution et des membres de RECORD dont le président Alain Perez. Cette réunion, visant à présenter une première ébauche de projets susceptibles d'être financés par RECORD en lien avec les deux thèmes, n'a finalement abordé que le premier thème, ou axe, du réseau en constitution. Selon Danielle Salomon, les enjeux se dégageant sont les suivants :

- une aggravation à court terme des capacités de traitement (augmentation de la production des déchets, 70 départements ayant un projet en difficulté du fait d'oppositions locales², pénurie projetée à l'horizon 2010, etc.)
- la réforme de la politique des DMA
- les modifications de comportements des décideurs comme des populations
- l'intégration des divers aspects d'une politique des déchets (prévention, valorisation, bénéfices, coûts, coordination des politiques sur un territoire, conception de capacités pour différents types de déchets, la capacité de dialoguer sur l'intégration de ces éléments avec les parties intéressées, etc.)
- la place des arguments concernant la santé dans les relations entre décideurs et populations au sujet d'un projet ou d'une décision d'implantation d'une unité de traitement de déchets.

A l'aune de ces enjeux, le groupe propose de conduire les études suivantes :

- Colliger les éléments concernant les plans (PDEDMA) ou projets de traitement de déchets ménagers ou industriels présentant des difficultés, à partir des éléments réunis par l'évaluation du Commissariat au Plan et d'en réaliser une analyse ; puis un questionnaire pourrait être adressé tant aux Conseils Généraux, services de l'Etat qu'aux communes ou communautés de communes identifiées afin d'approfondir la nature des difficultés et les actions entreprises ainsi que, pour celles qui sont connues, leur efficacité.
- Synthétiser les travaux existants, notamment réalisés à la demande de l'ADEME ou par d'autres parties, afin d'en dégager les éléments communs comme les éléments distinctifs et ainsi faire des propositions plus précises pour élaborer des stratégies d'installation d'unités de traitement, incluant lorsque cela est pertinent des démarches participatives.
- Concevoir un travail commun avec le réseau Santé Déchets (RSD) autour de la mise à disposition des données scientifiques

La discussion qui a suivi n'a cependant pas abouti à un consensus autour des propositions. Chacun s'accorde en revanche sur l'opportunité de la création d'une base de données comprenant non seulement les références et travaux de chacun des membres, mais également d'éventuelles synthèses (lorsqu'elles existent) de grilles de lectures analytiques des questions en lien avec l'axe 1 ou, faute de mieux, une bibliographie sélective de chacun des membres et dont il souhaite partager la connaissance avec les autres membres. C'est ce travail que l'on peut retrouver en annexe du présent rapport.

² Rapport de l'instance d'évaluation présidée par Jean-Louis Dufeigneux, *La politique du service public des déchets ménagers et assimilés*, Commissariat Général au Plan, Paris, décembre 2003, p 211.

LE 2 FEVRIER 2006

La réunion du 2 février 2006 s'est attachée à rendre le fonctionnement du réseau plus concret, notamment avec l'utilisation d'Internet et d'une liste de diffusion. Par ailleurs, le groupe a discuté sur l'opportunité d'un guide méthodologique de la concertation. Une discussion montre que chacun n'est pas en accord sur ce que cela peut représenter. Ce qui ressort est qu'il ne s'agit aucunement d'établir un livre de recettes toutes prêtes, mais davantage d'apporter ce qui permet aux acteurs concernés de mener leur réflexion en la matière, y compris par rapport à un éventuel besoin en « ingénierie de la concertation ». Enfin, le groupe s'est mis d'accord sur l'organisation d'un colloque afin de présenter les travaux des uns et des autres. Rémi Barbier a proposé de s'intégrer au colloque de l'AFS (Association Française de Sociologie) à Bordeaux du 4 au 7 septembre 2006.

LE 8 SEPTEMBRE 2006

Au cours de ce colloque, une séance de l'atelier « Sociologie de l'environnement » a été consacrée aux membres du groupe. Outre plusieurs présentations des travaux des membres, cette séance a permis de présenter le réseau en constitution aux personnes présentes et extérieures. A noter la participation de Yannick Rumpala, maître de conférences en Sciences Politiques à la Faculté de Droit de Nice et chercheur de l'équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et de ses Sociétés (ERMES), dont les travaux présentés à cette occasion correspondent avec les questions évoquées par l'axe 2, et en particulier en matière de prévention quantitative des flux de déchets.

La constitution de deux axes de réflexion : pistes de recherche pour le futur

Comme écrit précédemment, il est assez vite apparu possible de trouver des dénominateurs communs entre chercheurs en sciences sociales travaillant autour de la question des déchets. Le premier traite de la question de la gouvernance territoriale de la gestion des déchets et, de ce point de vue, est une application au niveau des déchets d'une problématique plus large en matière de décisions sous controverses. Le deuxième traite des nouvelles responsabilités des producteurs et des changements de comportements des acteurs, et s'intéresse en grande partie à la partie amont de la gestion des déchets, et notamment aux produits qui les engendrent. Ces deux axes ont tous deux le mérite de s'inscrire au cœur de la problématique plus large du développement durable.

GOVERNANCE TERRITORIALE DE LA GESTION DES DECHETS

Cet axe est motivé par le constat récurrent de l'extrême difficulté à projeter le futur de la gestion des déchets, en particulier lorsqu'il s'agit de concevoir les infrastructures nécessaires. Ce constat d'impuissance ou presque des acteurs porteurs de projets privés ou publics, leur a fait prendre conscience de l'importance de « l'acceptabilité sociale » de leurs propositions. Le terme d'acceptabilité sociale, néanmoins, n'est pas apprécié par la communauté scientifique dans son ensemble, en ce qu'il présuppose une séquence du type : 1. projet proposé 2. refus ou acceptation par les parties prenantes. Les mécanismes en œuvre sont plus complexes et renvoient à des questions sur la démocratie et son évolution. En effet, si des notions telles que l'intérêt général ne semblent plus en mesure de créer les conditions d'acceptabilité sociale, il est dès lors pertinent de s'interroger sur les procédures démocratiques permettant de redonner du sens à l'action collective. C'est dans ce contexte que la demande sociale et l'intérêt des chercheurs se retrouve.

Cette question est loin d'être cantonnée au monde des déchets. Il n'est pratiquement pas de sujet d'aménagement du territoire, de projet d'infrastructure, voire d'émergence de nouvelles technologies qui ne soit soumis à controverse. Aussi, il est certainement pertinent d'enrichir la question de la gouvernance territoriale de la gestion des déchets à partir de travaux n'ayant aucun lien avec ceux-ci. Il s'agit, cependant, d'une affaire de chercheur, dans le sens où c'est à eux de s'approprier des similitudes avec d'autres cas précédemment étudiés, pour en retirer des enseignements pour le domaine des déchets, lui-même composé de suffisamment de particularités (image de l'objet déchet, effet repoussoir des infrastructures associées, dimension essentiellement locale de la question aval) pour que la question de sa gouvernance constitue un objet de recherche en soi.

La question, néanmoins, ne peut être abordée, comme l'imaginent parfois certains porteurs de projets, en s'interrogeant uniquement sur les moyens de faire accepter un projet indiscutable par les opposants. Bien sûr, présenté de la sorte, chacun s'accordera à trouver absurde un point de vue aussi simpliste. C'est pourtant fréquemment l'attitude rencontrée, où l'on s'acharne à limiter les mouvements d'opposition comme autant de mouvements « nimbystes », sans se poser la question de

la légitimité du projet en question. Dès lors, les travaux à mener au sein de ce premier axe de réflexion, pourraient se bâtir à partir des considérations suivantes :

- Il existe aujourd'hui trop peu de retours sur le thème. Cela est vrai à la fois concernant les études de cas de projets bloqués en raison d'oppositions conséquentes, mais aussi concernant les expériences, rares encore il est vrai, de concertation fondée sur de véritables principes de démocratie participative. Proposer des études afin de combler ces manques paraît tout à fait pertinent ;
- Le travail de recherche à accomplir ne doit pas se contenter de multiplier des monographies développées en parallèle et sans aucune volonté de monter en généralité quant aux enseignements à en retirer. Au contraire, ce travail doit s'orienter autour d'une finalité forte : l'élaboration d'un guide de la concertation. Ce guide ne devrait pas prétendre au statut de méthode clef en main, mais apporter autant d'indications que possible en terme d'écueils à éviter et au niveau de la philosophie à suivre au niveau de la démarche à entreprendre ;
- Parmi les résultats déjà établis, les quelques retours d'expérience montrent qu'un des principaux écueils à esquiver en matière de gouvernance assise sur la concertation, est celui de l'état d'esprit du porteur de projet se décidant pour une démarche participative. Aujourd'hui, il est acquis que la plupart des porteurs de projets ne vont vers la concertation que contraints et forcés. En retour, les opposants voient dans la concertation une « nouvelle façon de faire passer la pilule ». Véritable pré requis à une gouvernance s'appuyant, *nolens volens*, sur la concertation, la capacité du processus à construire de la confiance entre les acteurs. En partant du présupposé que la gouvernance territoriale doit s'appuyer sur la démocratie participative, présupposé qui peut être questionné par ailleurs, cela suppose que le travail à mener se donne également pour objectif de persuader les porteurs de projets du bien fondé de la démarche. Il y a donc également un objectif pédagogique pour ce type de travail, objectif qui va au-delà de ce que nombre de chercheurs considèrent comme étant de leur compétence, mais qui est pleinement en accord avec le positionnement de chercheurs acceptant de jouer le rôle d'expert scientifique.

NOUVELLES RESPONSABILITES ET CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

Ce deuxième axe de réflexion se situe dans une logique prospective. Son point de départ est celui du constat de l'échec des politiques de prévention quantitative. Les timides mesures adoptées, mesures aval, ont un effet dont la portée est « balayée » par la tendance de fond liée aux modes de consommation. Ce constat amène plusieurs réflexions :

- on sait depuis de nombreuses années que l'accroissement des flux de déchets a pour conséquence de tendre la situation en matière d'infrastructures disponibles, eu égard aux besoins, ce qui nous ramène notamment au problème évoqué dans le premier axe de réflexion sur la gouvernance. Il est également évident que l'accroissement des flux de déchets se traduit par un accroissement des coûts de gestion.
- Cet accroissement des coûts de gestion est renforcé par la prise en compte de la pollution associée aux modes de traitement des déchets, ainsi que par la volonté de recycler une fraction du gisement. Les coûts en terme de recyclage augmentent notamment en raison de la collecte sélective qui s'avère nécessaire, mais aussi en raison de la complexification des produits proposés, de l'insertion de composants, électroniques ou autres, qui n'ont clairement pas été conçus pour être aisément démontables et recyclables.
- Le modèle économique sur lequel est assis notre société fait de la consommation de masse son moteur principal. La croissance économique s'appuie sur cette consommation de masse et suppose aujourd'hui une croissance de la production. En d'autres termes, si la justification de départ du modèle était de produire davantage afin de subvenir aux besoins exprimés par les individus, celle-ci s'est renversée. C'est à présent l'accroissement de la consommation qui est nécessaire à la production, afin de soutenir l'activité économique, davantage que l'accroissement de la production qui est nécessaire à assurer la satisfaction des besoins des individus. De cela il ressort que les entreprises voient leur survie dans l'accroissement de leur chiffre d'affaires, ce qu'ils traduisent généralement par l'accroissement de leur production. Cela donne lieu à la mise au point de produits toujours plus sophistiqués technologiquement, point déjà souligné ci-dessus. Cela donne surtout lieu à des comportements d'entreprise qui frisent l'absurde en termes d'efficacité économique globale (pour l'ensemble de la société), avec la programmation de l'obsolescence des biens mis sur le marché afin d'inciter les consommateurs à renouveler leur acte d'achat aussi souvent que possible.

- La prétendue « dématérialisation de l'économie » s'appuie en fait sur des objets qui, tant au niveau de leur production que de leur fonctionnement, sont en fait bien plus énergétivores et gourmands en ressources. Cet aspect des choses est peu ou mal perçu par les individus ayant recours aux objets techniques les plus sophistiqués, ce qui contribue à renforcer le modèle.

En tenant compte de ces considérations, il est difficile de croire qu'une vision « aval » de la gestion des déchets soit longtemps tenable. La réflexion doit alors s'orienter autour des moyens d'infléchir la tendance, voire de la retourner. L'enjeu porte à la fois sur le quantitatif et le qualitatif. Pour y répondre, la « responsabilité étendue des producteurs » est mise en avant. La responsabilité élargie des producteurs représente une véritable révolution dans la conception des politiques publiques de gestion des déchets. La politique publique est aujourd'hui essentiellement axée sur le comportement des municipalités, tandis que le comportement des producteurs n'est touché qu'à la marge. Le changement vise à agir non plus tant auprès des élus qu'auprès des acteurs économiques, là où existent d'importantes marges de manœuvre, notamment au niveau de la conception des produits.

En termes de politiques publiques, avec la responsabilité élargie des producteurs, on assiste donc à un transfert de la responsabilité des collectivités locales vers les producteurs, soit individuellement (comme Xerox) soit via des éco-organismes. Pour les économistes, cela devrait aboutir à l'internalisation des coûts et donc influencer sur la décision au niveau de la conception des produits. Néanmoins, pour l'heure, les éco-organismes existant n'ont pas permis cette internalisation des coûts, loin s'en faut. On se contente de faire passer une partie du coût reposant sur les collectivités locales vers les producteurs, et donc de n'intégrer que la partie aval de la gestion des déchets dans les cotisations aux éco-organismes.

Les changements de comportement requis par les enjeux vont bien au-delà de ce qui se met en place aujourd'hui, par exemple pour les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Bien entendu, du point de vue des producteurs de ces équipements, la cotisation à un éco-organisme est toujours perçue comme un coût supplémentaire et donc un coût trop important. Néanmoins, il est à douter que ce coût suffise à lui seul à modifier la façon de concevoir ces produits.

Le problème doit donc être abordé en tenant compte de deux dimensions :

- Les outils, méthodes susceptibles de permettre une prévention qualitative et/ou quantitative quant aux déchets engendrés (analyse de cycle de vie, éco-conception, ...)
- Les leviers et modes organisationnels aptes à tirer tout leur potentiel de ces outils et méthodes (permis négociables, éco-organismes...)

La première dimension est relativement bien connue, et l'ampleur des résultats dépend essentiellement de l'ambition de départ. Avec l'éco-conception il est parfaitement possible d'obtenir des modifications marginales du produit. Il est également possible de réduire de façon substantielle l'impact du produit en terme de ressources consommées et de déchets engendrés. C'est davantage de la dimension organisationnelle que dépend la capacité de modification radicale du comportement des producteurs. C'est donc à ce niveau qu'il paraît pertinent de fixer des objectifs de recherche. Cela suppose de réfléchir à des solutions organisationnelles, puis d'en tester la pertinence quant à la capacité de ces solutions à modifier en profondeur les comportements des acteurs impliqués.

L'état des travaux en sciences sociales sur les déchets

Cet état des travaux en sciences sociales ne prétend aucunement à l'exhaustivité mais à la représentativité de l'existant en France. Une bibliographie synthétique est annexée à ce rapport, chaque travail étant résumé en une à deux pages afin de rendre compte de leur apport à la réflexion. Cette bibliographie est structurée selon les axes de recherche, tels que définis lors des réunions de travail entre chercheurs en sciences sociales. Le choix a été fait de nous limiter à la production scientifique française, le travail de synthèse à un niveau international nous paraissant trop important à mener ici. C'est bien évidemment un choix très discutable, notamment concernant l'axe 2 sur les nouvelles responsabilités et les changements de comportements. Il s'agissait par ce travail de montrer essentiellement où en sont les chercheurs en sciences sociales en France sur la question des déchets. Néanmoins, pour les membres de RECORD qui le souhaiteraient, il nous serait possible de fournir une bibliographie internationale concernant la question de l'économie de fonctionnalité.

Axe 1 Gouvernance territoriale de la gestion des déchets

L'essentiel des travaux menés dans cet axe se fondent sur la compréhension de la nature des facteurs de blocage autour de projets d'infrastructures. Une approche terrain nourrit fréquemment ce travail de compréhension.

Comme tout phénomène échappant à l'entendement intuitif, les blocages autour de ces projets d'infrastructures ne peuvent être réduits à une cause unique. Surtout, il faut distinguer les éléments qui provoquent un rejet des projets, des éléments qui font de ce phénomène un phénomène de rejet irréductible. Certains travaux se concentrent sur le premier type d'éléments, tandis que d'autres, moins substantiels et plus pragmatiques, s'interrogent sur l'efficacité des outils et des méthodes visant à réduire l'opposition.

C'est assurément dans cette deuxième catégorie que l'on peut classer un travail comme celui de la D4E du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable de O. Arnold et S. Terra (2006) sur le consentement local à payer pour supprimer les nuisances d'un incinérateur existant. L'enquête, auprès d'un incinérateur en zone semi-urbaine, met en évidence que seule la pollution de l'air représente véritablement une nuisance, tandis que le climat autour de l'usine est plutôt serein et positif.

Notons cependant que ces résultats ne sont peut-être pas si surprenants que cela. Le problème de l'acceptabilité sociale est avant tout un problème par rapport à des projets, et beaucoup moins par rapport à des installations existantes, surtout lorsque celles-ci sont aux normes les plus rassurantes du point de vue de la pollution atmosphérique. Par ailleurs, il est dommage que, dans une logique de contextualisation des résultats, rien ne soit dit quant à l'existence d'une éventuelle CLIS. Peut-être les résultats sont-ils liés à des procédures participatives ? Enfin, existe-t-il sûrement un biais lié au simple fait de participer à l'enquête. Or, il est reconnu qu'une grande partie de l'hostilité à l'incinération est liée à un manque de participation du public... ce à quoi participe, en quelque sorte, cette étude. D'autres études seront donc nécessaires afin d'aller plus loin dans la compréhension de la composante financière dans l'acceptabilité sociale.

Dans cette même veine, la thèse de L. Rocher (2006) sur les démarches concertées s'est intéressée au fonctionnement et aux résultats que l'on peut obtenir dans une CLIS.

La plupart des autres travaux s'intéressent davantage aux origines de l'opposition à ces projets. Parmi les causes identifiées, la notion de confiance est bien entendu fondamentale. Elle se traduit de plusieurs manières selon les travaux. Ainsi, R. Barbier (2005a) s'intéresse à la légitimité du modèle de décision publique et en particulier au fait que l'intérêt général n'est plus une condition suffisante. La motivation des opposants est selon R. Barbier multifactorielle (intérêt, sociabilité, ressentiment, craintes et inquiétudes, esprit de responsabilité), mais aboutit généralement à contester non pas des choix techniques, mais des choix politiques. Face à ce constat, commun à d'autres travaux (Buclet (2005) notamment) une grande partie du conflit émergerait d'un malentendu entre des décideurs s'appuyant sur des experts et des bureaux d'études maniant une langue technique, et donc compliquée pour nombre de profanes, et le souhait d'un certain nombre d'opposants de mettre le débat sur la question des choix de société, quand bien même cette volonté est-elle parfois purement tactique. Ce malentendu alimente d'autant plus une remise en cause de la légitimité des décideurs à se prononcer seuls, que les élus eux-mêmes sont dépassés par le langage technique employé, en particulier dans les petites structures dotées de faibles moyens. Dans certains contextes, on assiste à un paradoxe apparent, avec des opposants qui deviennent des « sachant » à l'aide d'Internet en particulier, et les élus qui se retrouvent dans la position de ne pas maîtriser le dossier. Comment dès lors conserver un semblant de légitimité ?

Aussi, il n'est pas étonnant que des travaux insistent, dans le domaine des déchets comme dans d'autres domaines, en particulier d'aménagement du territoire, sur le besoin de ne plus considérer ces questions comme de simples problèmes techniques. La demande est celle d'une réappropriation de la question des déchets par le politique, non pas en tant que simple relais de l'excellence technique, mais en tant que porteur d'une vision collective. Cet aspect, couplé à ce qui ressort par exemple de l'étude de Y. Laurens et I. Dubien (2000), le fait de ne plus séparer la phase de définition technico-économique d'un projet de sa phase « acceptation par le public », aboutit à la nécessité de réinventer les procédures démocratiques. Et c'est à ce moment là que l'on parle de démocratie participative plus encore que de concertation. En effet, la concertation peut très bien se limiter à des questions purement techniques. La demande d'un nombre important d'opposants, que ce soit par conviction ou comme outil purement stratégique, ne peut se contenter d'une concertation techniciste. Elle demande une dimension politique et donc le fait que les choix soient explicités par rapport à un projet indiquant ce que l'on souhaite quant au futur d'un territoire et de ses activités humaines.

N. Buclet (2005) insiste sur la nécessité de concevoir d'office une concertation « ouverte » quant à l'objet à débattre. Non pas dialoguer autour d'un objet déterminé, une installation précise, avant d'avoir dialogué sur un projet global relatif au futur souhaitable en matière de gestion des déchets. La participation du public doit se situer le plus en amont possible et éviter des situations aberrantes où le

commissaire enquêteur public, par exemple, ne puisse répondre à des questions substantielles sur la nature du projet, alors que son mandat est circonscrit à la simple révision du plan local d'urbanisme, comme préalable à l'avancée d'un projet d'infrastructure.

R. Barbier (2005b) réfléchit quant à lui à la prise de distance du public avec la participation. Les deux types d'attitudes qu'il y voit sont soit une attitude dite lucide, liée au fait que le pouvoir serait confisqué par certains intérêts, soit une attitude dite désenchantée, liée au fait que le monde des décisions est hors de portée des citoyens. Laisser s'installer ces attitudes, les confirmer par une attitude désinvolte vis-à-vis de la participation du public, pourrait aboutir à un blocage absolu. C'est aussi en ce sens que la participation du public, que la concertation la plus large possible autour de la question des déchets, acquiert un statut non pas de simple stratégie visant à « faire passer un projet en force », mais de renouvellement du débat politique.

Cet ensemble de travaux s'inscrit, nous l'avons dit, dans un mouvement général visant à redonner du sens aux choix collectifs. La réflexion en matière de gouvernance de la gestion des déchets ne peut que gagner à s'alimenter de travaux liés à d'autres formes d'aménagement du territoire, mais aussi aux travaux les plus avancés concernant les moyens de favoriser une démocratie participative efficace. Le fait que nombre des auteurs cités ne cantonnent pas leur réflexion au domaine de la gestion des déchets est en ce sens un gage de leur capacité à profiter de ce mouvement général.

Nouvelles responsabilités et changements de comportements

Les travaux en lien avec cet axe ont des objectifs qui nous permettent d'établir deux catégories en fonction de leur intention. La première intention est de comprendre ce qu'il en est de l'efficacité des nouvelles formes de responsabilité pesant sur les producteurs de biens, ainsi que des moyens de rendre efficaces les modes d'organisation émergeant et l'application des nouvelles contraintes réglementaires. La deuxième intention est quant à elle de réfléchir aux moyens de modifier en profondeur les relations de marché, afin d'engendrer de véritables changements de comportement favorables à une réduction des flux de déchets engendrés.

Sur le premier point, les travaux sont essentiellement des travaux économiques. C'est par exemple le cas d'une étude de O. Arnold (2005) de la D4E du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui met en parallèle le coût de la récupération des piles et accumulateurs avec l'impact environnemental évité. Ce travail montre le coût excessif de ce système pour certaines piles boutons en particulier et suggère dès lors que, plutôt que de dépenser autant, il pourrait être plus pertinent de limiter, voire d'interdire l'usage de ces piles. Les véritables actions environnementales se situeraient donc davantage en amont, au niveau de la production des piles.

M. Glachant (2005a) s'intéresse quant à lui plus généralement au concept de responsabilité élargie en tant que vecteur de réduction à la source. Si cette responsabilité aboutit à une gestion individuelle, les résultats ne sont probants que dans une configuration *business to business*. Autrement, la piste collective, de type éco-organisme, paraît plus sensée. Néanmoins la configuration de ces éco-organismes ne favorise pas la réduction à la source, sauf à établir un système de contribution potentiellement incitatif. L'exemple néerlandais nous montre que l'on peut parvenir à de bons résultats de réduction à la source, mais que cela induit un très fort coût de gestion. Dès lors, l'arbitrage serait entre une contribution incitative et des coûts de transaction élevés.

A. Le Bozec (2006) met en évidence quant à lui l'intérêt de la redevance incitative et, en observant deux cas précis de collectivités françaises ayant adopté ce mode tarifaire, montre que les bénéfices en terme de réduction des ordures ménagères résiduelles est largement supérieur au coût engendré par les comportements déviants. Bien sûr, il est difficile pour une collectivité locale d'établir de prime abord une tarification à la fois incitative et permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire, mais les collectivités peuvent y parvenir, en apprenant à connaître le comportement des ménages, fortement modifié par l'introduction de l'incitation financière. G. Bertolini (2006) argumente quant à lui que, certes, la redevance incitative peut permettre d'accroître le taux de recyclage, mais que, dans un système où les éco-organismes ne prennent en charge que le surcoût du système par rapport à un système sans collecte sélective, on risque d'aboutir à un alourdissement global des coûts pour les contribuables.

Les travaux liés aux changements de comportements sont au cœur des nouvelles problématiques de recherche. Ce changement de comportement peut être induit par des instruments aval, comme l'a montré A. Le Bozec (2006). C'est également tout le travail de réflexion de M. Glachant (2003a, 2005b) qui s'interroge sur la tarification potentiellement incitative en terme de réduction à la source, tant en aval sur les consommateurs qu'en amont sur les producteurs. L'auteur conclut à une efficacité supérieure d'une tarification amont, à cause notamment des comportements potentiels de passager clandestin, que pourraient adopter les foyers afin d'échapper à une tarification au poids ou au volume trop élevée.

Dès lors, que doit-il se passer en amont pour que les producteurs modifient leur comportement et engendrent moins de futurs déchets ? Le constat est que l'innovation aboutit à de très sérieux résultats en terme de réduction quantitative par unité produite, ce que montre notamment M. Glachant (2003b). La question que soulève M. Glachant (2003b) est celle de l'arbitrage entre une innovation favorable à l'environnement qui profite à l'entreprise qui en est à l'origine et une innovation partagée en raison de gains environnementaux appréciables. Pour l'auteur, une piste pourrait être d'impliquer les éco-organismes dans un travail de coordination et de lancement de programmes de recherche et développement sur l'innovation de produits à moindre impact environnemental.

Cependant, comme le soulignent D. Bourg et N. Buclet (2005), ce mouvement est plus que contrecarré par l'accroissement du nombre d'unités produites. Aussi, une réflexion s'avère nécessaire sur une modification de comportement qui aille au-delà de l'innovation. En particulier, comme le souligne N. Buclet (2005), la limite de l'innovation aujourd'hui est que les entreprises lui confèrent un rôle qui, d'une façon ou d'une autre, contribue à accroître la production. La limite vient de la façon dont le marketing en entreprise conçoit la façon d'accroître chiffre d'affaires et bénéfices.

De ce point de vue, l'une des pistes les plus prometteuses aujourd'hui, est celle de l'économie de fonctionnalité, c'est-à-dire de la substitution de la vente de l'usage d'un bien à la vente de ce bien. D. Bourg et N. Buclet (2005) mettent en évidence les excellents résultats que l'on peut obtenir dans certains cas, (comme Michelin et son « service pneumatique » adressé aux transporteurs routiers), mais également les nombreux obstacles. Ceux-ci sont avant tout comportementaux, tant du côté des entreprises que de celui des consommateurs. Aussi, des travaux plus récents, telle la thèse de J. Van Niel qui débute en 2006 (financée par l'Ademe et EDF), s'interrogent sur les moyens de faire sauter ces verrous, ce qui suppose notamment de se pencher sur la psychologie des acteurs.

Considérations sur l'état de la communauté des sciences sociales travaillant sur les déchets en France

Considérations à partir des travaux publiés

L'aperçu ci-dessus des travaux en sciences sociales appelle certaines considérations. Il y a tout d'abord le sentiment d'une communauté restreinte, du moins au niveau national. Cela se traduit tant au niveau de l'état des lieux des travaux tels que présenté ci-dessus, qu'au niveau des personnes qu'il a été possible de mobiliser au cours des quelques réunions visant à établir les bases d'un réseau de chercheurs. Bien entendu, ni dans un cas ni dans l'autre, le travail mené ne prétend à l'exhaustivité quant aux travaux et acteurs de la recherche. Le fait que, dès la première réunion, les personnes présentes s'accordent, quant à leur intérêt, sur les deux axes que nous avons présenté, constitue à la fois un biais et une indication. Un biais bien entendu, puisque comme l'indique l'annexe bibliographique, nous avons d'emblée exclu quelques travaux, notamment de thèses, car ne relevant pas de l'un des deux axes. De ce fait, peut-être ne sommes nous pas restés assez ouverts à d'autres problématiques, notamment juridiques (rôle des contrats, questions de délégation du service public). Néanmoins, le nombre de ces travaux est relativement faible et nous indique que les deux thèmes définis constituent des portes d'entrée satisfaisantes pour une forte majorité de chercheurs travaillant sur les déchets, tout en répondant à certaines des problématiques telles que soulignées par Alain Navarro dans son rapport.

Plus que ce biais, il est surtout possible de constater que la plupart des travaux se concentrent sur la catégorie des déchets ménagers, tandis que les travaux sur les DIB ou les DIS ne sont ici absolument pas représentés, ce qui, du point de vue des membres de RECORD, est susceptible de constituer un manque évident.

Néanmoins, ce manque ne nous apparaît pas excessivement handicapant, et ceci pour au moins deux raisons :

- En matière d'acceptabilité sociale des infrastructures, une grande partie des mécanismes et des blocages identifiés pour des infrastructures pour les déchets ménagers sont aisément transposables. C'est notamment ce qu'il nous avait été donné de constater en nous intéressant de plus près au rôle des SPPPI (Secrétariats Permanents de Prévention des Pollutions Industrielles), qui joue un rôle de facilitateur, plutôt avec succès, comme dans le cas du SPPPI de Gravelines (Nord).
- Concernant le recyclage des déchets de process, l'observation du terrain montre qu'une certaine rationalisation de l'activité d'une entreprise aboutit forcément à trouver des solutions qui vont dans le même sens que la réduction des coûts de production. Des efforts importants doivent encore être accomplis, mais le cadre conceptuel dans lequel entrent ces efforts, à

notre avis, est entièrement celui d'une démarche d'écologie industrielle, via l'éco-conception, mais aussi sans doute l'économie de fonctionnalité. Nous reviendrons sur les conséquences de ce constat, en ce qu'il constitue un point favorable eu égard aux objectifs de RECORD.

Considérations à partir du bilan des rencontres entre chercheurs

Venons-en maintenant au bilan des différentes rencontres entre chercheurs, telles qu'organisées grâce à l'aide financière de RECORD et les conseils de Bénédicte Couffignal. Les personnes ayant participé aux réunions au titre de chercheur en sciences sociales sont au nombre de neuf, chiffre auquel il faut ajouter quatre personnes ayant participé à l'atelier organisé dans le cadre du Congrès de l'AFS à Bordeaux. L'historique des différents épisodes relatés plus haut peut nous permettre d'établir un noyau dur de cinq personnes plus intéressées par le projet de réseau. Les autres, pour une raison ou pour une autre, ne souhaitent³ ou ne peuvent objectivement plus s'impliquer dans un éventuel réseau⁴. Ce chiffre de cinq n'est pas bien élevé, mais pourrait aisément constituer un noyau dur suffisant pour avancer et, partant, attirer d'autres chercheurs dans le cercle.

Sur les cinq personnes, quatre ont un statut de fonctionnaire (Rémi Barbier, Nicolas Buclet, Fabrice Flipo, Yannick Rumpala), tandis que Danielle Salomon est en entreprise individuelle. A une exception près, cela suppose a priori une disponibilité de personnes en poste, et donc disposant du confort d'un revenu assuré. C'est sans compter avec l'évolution de la recherche en France, évolution sur laquelle nous nous gardons bien de porter le moindre jugement de valeur, mais qui, outre les faibles disponibilités de postes de travail, est source de contraintes plus fortes que par le passé. Ainsi, avec l'adoption de la LOLF (Loi d'Orientation de la Loi Financière) et l'avènement de la comptabilité analytique dans les établissements publics, outre un travail supplémentaire demandé aux chercheurs en terme de formalisation de ce qu'ils entendent faire, la relation entre travail fourni et résultats obtenus s'en trouve modifiée. Un chercheur va devoir justifier de façon beaucoup plus explicite son temps de travail, notamment en relation avec des objectifs déclarés, soit de recherche et donc de publications, soit de valorisation et donc de contrats. Dans ce contexte, il devient de plus en plus difficile de dégager du temps pour des tâches non rémunérées, ou ne répondant pas aux indicateurs de performance tels qu'établis par les organismes de tutelle.

Cette parenthèse sur l'évolution de la recherche, qui pourrait paraître hors de propos, nous paraît essentielle pour comprendre ce qu'il est possible d'attendre de la recherche dans les années à venir, ainsi que le mode opératoire qu'adoptent progressivement les chercheurs. La constitution d'un réseau structuré peut apparaître, de prime abord, comme une excellente idée. L'essentiel des chercheurs contactés s'est dit intéressé. Tous ont déclaré l'idée pertinente. Néanmoins, la volonté de rapprocher une partie du fonctionnement du monde de la recherche du fonctionnement des entreprises - la recherche étant vue comme un pilier susceptible d'accroître la compétitivité du pays et se devant, par conséquent, de produire des résultats tangibles et valorisables - modifie la perception qu'ont les chercheurs quant à leurs priorités. A l'instar de Mathieu Glachant, économiste au CERNA à l'Ecole des Mines, probablement l'économiste publiant le plus sur la question des déchets avec Gérard Bertolini, directeur de recherche au CNRS, les réunions de réseau sont perçues comme *time consuming*. Le temps de retour sur investissement en ressource temps, ressource la plus critique pour un chercheur en sciences sociales, est plus court qu'il ne l'était précédemment. Du temps consacré qui ne rapporte rapidement ni opportunités de publications ou de contrats, est du temps gaspillé. Rémi Barbier, qui travaille à la fois sur les problématiques de déchets et d'eau, rappelle à ce titre que l'absence de revue de rang académique élevé au niveau national sur la question des déchets, est un facteur aggravant qui incite les chercheurs à privilégier leur champ disciplinaire, plutôt que de se lancer dans des travaux interdisciplinaires plus difficilement valorisables d'un point de vue scientifique. En contre-exemple, la gestion de l'eau dispose de ses revues et, de fait, constitue une communauté qui parvient à fédérer des chercheurs provenant de disciplines fort différentes autour d'un même thème.

Que peut apporter un réseau structuré dans ce contexte ? Très vite les participants aux réunions ont mis en évidence la nécessité, pour donner forme au réseau, de pouvoir travailler collectivement sur des projets de recherche et d'études, éventuellement financés par RECORD. C'est ce qu'a d'ailleurs compris RECORD, qui a souhaité proposer, en novembre 2006, un projet de recherche autour de

³ Tel Gérard Bertolini, qui dès le départ nous a signifié ne pas être intéressé par un réseau, mais qui nous a fait la gentillesse de venir à la première réunion afin d'apporter son point de vue à la réflexion

⁴ Ainsi de Elvire Van Staevel qui, faute d'obtenir un poste de travail dans son domaine, se tourne vers l'enseignement en classes primaires, ou de Arnaud Lecourt, post-doctorant, recruté par une communauté de communes.

« Communication, concertation et participation du public autour des installations de traitement des déchets industriels : retours d'expérience ». Cette proposition était totalement cohérente avec les débats entre chercheurs impliqués dans la démarche de constitution d'un réseau SSD, mais n'a pas abouti à la moindre proposition collective. Aux raisons mises en avant ci-dessus, plutôt peu encourageantes, d'autres raisons bien plus positives peuvent être mises en avant. Elles sont liées au fait que, depuis deux ans, plusieurs interactions ont eu lieu entre participants au réseau :

- Danielle Salomon et Nicolas Buclet ont conjointement répondu à un appel d'offre de l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire sur l'Environnement et le Travail) et travaillent depuis le mois de septembre 2006 sur le projet intitulé : « L'influence de la démocratie participative locale sur la représentation sociale des risques liés à la gestion des déchets », projet qui participe de l'axe 1 du réseau.
- Nicolas Buclet en tant que coordinateur pour l'UTT, Fabrice Flipo pour l'INT-Evry, Cyrille Harpet pour l'INSA-Lyon et l'association RECORD sont, depuis le mois de décembre 2006, partenaires avec quinze autres partenaires (EDF, Sécché Environnement, Lafarge, GDF, Yprema, du côté des industriels) d'un Atelier de Réflexion Prospective sur l'Ecologie Industrielle pour le compte de l'ANR. Cet atelier, dont l'objectif est notamment de dégager des pistes et des besoins de recherche et de développement pour les années à venir afin de permettre un véritable essor opérationnel de l'écologie industrielle, est au cœur de la problématique de l'axe 2 du réseau. Les acteurs cités, ainsi que les acteurs fondateurs du PFEI (Pôle Français d'Ecologie Industrielle), se retrouvent dans un consortium dont la durée de vie de deux ans se prolongera peut-être pour donner véritablement naissance à un réseau, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il place la question des déchets et des ressources au cœur des stratégies futures de développement durable.
- Dans ce même contexte de l'écologie industrielle, il nous faut également mentionner l'émergence d'initiatives concernant l'économie de fonctionnalité. Outre une thèse déjà mentionnée et cofinancée par l'Ademe et EDF sur les conséquences de la généralisation de l'économie de fonctionnalité, avec notamment une application dans le domaine énergétique, Nicolas Buclet est actuellement coordinateur du Groupe de Travail sur l'Economie de Fonctionnalité au sein du CNDD (Conseil National sur le Développement Durable) et, à ce titre, travaille avec les membres du groupe à l'élaboration de recommandations concernant l'éventuel développement de ce *business model*. Il paraît d'ores et déjà fondamental de lancer des travaux en ce sens, tant avec des industriels intéressés par l'idée, qu'avec les membres du réseau SSD intéressés. Nous pensons notamment à un travail à accomplir en lien avec Fabrice Flipo de l'INT-Evry sur les Technologies de l'Information et de la Consommation, mais aussi à un travail concernant l'acceptabilité sociale d'une nouvelle conception de la relation consommateur – entreprise, travail qui nécessite la mobilisation de sociologues, d'anthropologues et de gestionnaires. Un autre travail est également à envisager, en lien étroit avec certaines entreprises désireuses de comprendre s'il pourrait être de leur intérêt de se lancer dans l'économie de fonctionnalité. En particulier, il serait particulièrement intéressant de lancer des études internes aux entreprises pour saisir l'importance d'éventuels « blocages culturels » au sein des entreprises, de freins à une évolution vers un nouveau type de *business model*. Cela permettrait notamment au management de comprendre si ces verrous culturels lui paraissent tellement ancrés qu'un passage à l'économie de fonctionnalité serait dommageable. Dans le cas contraire, cela permettrait à l'entreprise de comprendre à quel niveau travailler pour que les différentes fonctions internes adaptent leur manière de penser aux changements nécessaires.
- Un nouveau programme de recherche est initié par Rémi Barbier (ENGEES – CEMAGREF) en collaboration avec Pascal Mallard et Katell Maguet (CEMAGREF Rennes) et le soutien de Véolia Environnement, concernant l'intégration des outils d'aide à la décision, en particulier les logiciels d'Analyse de Cycle de Vie, dans la détermination des meilleurs choix techniques de filières de traitement. Rémi Barbier s'intéressera en particulier à la question de l'usage de ces outils en phase de décision. Ainsi, que se passe-t-il au niveau local si les outils indiquent que certains flux de matériaux plastiques gagneraient à être incinérés plutôt que recyclés ? En quoi cela risque-t-il de perturber le jeu décisionnel ? La recherche va se fonder sur l'organisation de jeux de rôles, afin de comprendre ce qu'il en est des conflits et des possibilités de consensus au moment des décisions de calage des hypothèses sur les données à insérer. La question de la concertation autour de ces hypothèses pourrait en effet être centrale, en ce qu'elle permet d'aboutir à la définition d'hypothèses légitimes aux yeux des divers acteurs et, dès lors, d'éviter l'habituelle guerre des chiffres, chaque partie empoignant les résultats de l'ACV apportant de l'eau à son moulin. Ce programme devrait notamment se structurer autour de la thèse de Katell Maguet.

Ces interactions et pistes de réflexion ont un lien avec les deux axes de recherche définis au cours des réunions. Certains travaux, en particulier, ont un lien qui peut paraître plus indirect avec les déchets, mais qui nous semble de première importance. Aussi, les maigres forces mobilisables en sciences sociales sur la question des déchets nous paraissent-elles, pour l'heure, bien mobilisées sur des sujets susceptibles d'intéresser les membres de RECORD. On voit d'ailleurs que plusieurs des membres de l'association se retrouvent impliqués par ces diverses initiatives.

Propositions et recommandations

Nous souhaitons dans cette partie regrouper les différentes pistes de réflexion, de propositions et de recommandations, telles qu'elles peuvent apparaître au fil du rapport, ceci dans un souci de lisibilité.

Gouvernance territoriale de la gestion des déchets

- La gouvernance territoriale des déchets reste encore le parent pauvre de la famille des travaux traitant de gouvernance territoriale. A titre d'exemple, les travaux sur la gestion de l'eau et, surtout, l'aménagement du territoire, sont beaucoup plus nombreux. Il est important de connaître ce qu'il en est de ces travaux. Néanmoins, la spécificité de la question des déchets, de sa gestion, appelle des travaux spécifiques en la matière. Pour prendre un exemple, on ne traite pas du problème de l'acceptabilité d'une ligne à grande vitesse de la même manière que celle d'un centre d'enfouissement. Le centre d'enfouissement est un outil certes contestable et contesté par certains, mais dont l'essence est en lien direct avec l'utilité que peuvent malgré tout en retirer les populations locales concernées, elles-mêmes productrices de déchets. Une ligne à grande vitesse peut en revanche ne rien apporter aux territoires qu'elle traverse, si ce n'est le sentiment de nuisance directe. Cette comparaison lapidaire montre en quoi il n'est pas toujours souhaitable de travailler sur la gouvernance territoriale en faisant abstraction de la nature de la problématique, de sa dimension plus ou moins locale, ou encore de la perception de l'activité en question (avec notamment un a priori négatif par rapport à tout ce qui touche aux déchets). Des travaux « monographiques » peuvent donc s'avérer utiles, tant pour étudier les cas de projets bloqués en raison d'oppositions conséquentes, que pour analyser les expériences, rares encore il est vrai, de concertation fondée sur de véritables principes de démocratie participative ;
- La compilation de monographies ne doit pas constituer un objectif en soi, mais un moyen de monter en généralité quant aux enseignements à en retirer. Le produit le plus accompli et le plus utile d'un point de vue opérationnel se traduirait par l'élaboration d'un guide de la concertation. Ce guide devrait insister sur les points suivants : 1. état d'esprit nécessaire pour se lancer dans une démarche de concertation, en particulier en tant qu'instrument favorisant des relations de confiance réciproque entre parties prenantes ; 2. aide à la définition du périmètre de la concertation ; 3. conseils sur les erreurs à ne pas commettre, illustrés à partir de cas concrets ; 4. recommandations incontournables ;
- La question des installations de déchets industriels est un champ ouvert en soi. S'il est raisonnable de penser qu'une grande partie des mécanismes et des blocages identifiés pour des infrastructures pour les déchets ménagers sont transposables, on ne peut oublier que la question de l'intérêt public, qui peut encore malgré tout être mis en avant en ce qui concerne la question des déchets ménagers, est plus difficilement mobilisable pour des projets « privés ». La question des retombées en termes d'emplois est susceptible de se révéler plus sensible dans ce cas. Outre les emplois de l'installation de traitement, ce sont en effet surtout les emplois des activités utilisatrices de ces installations qu'il faudrait mettre en avant. Par ce biais, la dimension territoriale du projet peut ressortir, et permettre d'aller au-delà de la simple question des nuisances. De ce point de vue, il pourrait être intéressant de coupler les recommandations issues de l'observation de la gouvernance territoriale des déchets ménagers, avec l'analyse de mécanismes facilitateurs dans le cas de projets d'installations industrielles à risque. Nous pensons en particulier à une étude approfondie sur le rôle des SPPPI (Secrétariats Permanents de Prévention des Pollutions Industrielles) et leur capacité à faire accepter des activités à haut risque.

- Un programme de recherche tel que celui dans lequel s'impliquent Rémi Barbier et l'ENGREF de Rennes sur le rôle de l'ACV et les conséquences de son emploi lors d'un processus de concertation, mérite sûrement d'être suivi par les membres de RECORD, voire encouragé. En effet les processus décisionnels classiques sont fréquemment critiqués en raison de la primauté d'un langage technique sur toute autre considération. De nombreuses voix expriment le fait que le politique doit retrouver sa place dans le débat, en ce sens que les choix à accomplir sont des choix politiques et non pas de purs choix techniques. Néanmoins, le politique doit s'appuyer sur le technique. Aussi, comprendre ce qu'un outil d'évaluation technique comme l'Analyse de Cycle de Vie apporte ou enlève au débat est assurément important.

Nouvelles responsabilités et changements de comportement

Eu égard aux considérations précédentes (parties 2 et 4) sur les limites d'une vision « aval » de la gestion des déchets, les propositions que nous faisons ici vont toutes dans un même sens : comment infléchir la tendance qui veut qu'une ressource passe de façon extrêmement rapide (80% des produits sont potentiellement des déchets passés six mois à compter de leur mise sur le marché) au stade de déchet ? Avec la responsabilité étendue des producteurs, le maillon sur lequel agir est identifié. La réponse peut être à minima, comme avec les éco-organismes qui, aujourd'hui, n'incitent que faiblement à une action préventive de la part des industriels. Le problème, tant quantitatif que qualitatif, de la prévention en matière de déchets n'est pas fondamentalement un problème technique. Il ressort davantage de contraintes organisationnelles et comportementales. Une réflexion est nécessaire quant aux solutions organisationnelles susceptibles d'apporter de véritables résultats.

Le cadre de l'écologie industrielle constitue aujourd'hui le cadre conceptuel dont le potentiel paraît le plus apte à engendrer ces résultats. En effet, avec l'écologie industrielle se mêlent étroitement les contraintes techniques et les contraintes liées à l'humain. De façon générale elle vise à ce qu'une pluralité d'acteurs, ayant notamment en commun un territoire (mais ce n'est pas exclusif) se coordonne autour d'objets et de méthodologies techniques, de façon à maximiser le bouclage des flux de ressources. Outre la participation, déjà effective, de RECORD à l'ARP (Atelier de Réflexion Prospective) sur l'écologie industrielle intitulé ARPEGE, atelier financé par l'ANR, la proposition adressée à RECORD est donc d'investir ce domaine de réflexion et ceci à travers des projets de recherche finalisée :

- à un niveau territorial, restreint à un éco-parc ou à un niveau plus large (département, pays, bassin d'emploi), avec l'idée d'optimiser la circulation et la gestion des flux de matières et d'énergie ;
- au niveau des biens produits par des secteurs d'activité déterminés, au travers d'une réflexion sur la faisabilité et l'intérêt de l'économie de fonctionnalité au cas par cas ;

L'objectif serait non pas simplement de financer des projets dans ce domaine. Il serait profitable à tous que les membres de RECORD s'impliquent concrètement dans les projets sur une base de volontariat. Ce pourrait être sur un territoire pertinent, eu égard aux activités des uns et des autres, afin de comprendre comment structurer les activités d'un territoire en fonction du concept de l'écologie industrielle. Il pourrait également s'agir de servir de cas expérimental en vue d'un éventuel passage à l'économie de fonctionnalité. Ce deuxième type de travail de terrain s'avère particulièrement nécessaire, alors que certains travaux mettent en évidence l'importance de barrières culturelles internes à l'entreprise, barrières qui rendent extrêmement difficile le passage d'une activité centrée sur la production massive de biens à une activité fondée sur la satisfaction des besoins fonctionnels des clients. Une réflexion sur ce type d'initiative pourrait être menée à la suite des recommandations qui seront publiées d'ici la fin de l'année par le CNDD (Conseil National du Développement Durable) sur la question de l'économie de fonctionnalité.

Conclusion

Ces considérations et propositions nous mènent aux conclusions suivantes :

- L'émergence d'un réseau « Déchets et Sciences Sociales » est possible au prix d'efforts, notamment financiers, à l'instar de l'investissement effectué par RECORD ces deux dernières années. Néanmoins, ce réseau risquerait d'être maintenu artificiellement en vie, car il paraît peu probable qu'émerge dans son sillage une véritable communauté scientifique en sciences sociales sur la question des déchets. Ceci donc, rappelons-le brièvement, pour plusieurs raisons : 1) les chercheurs doivent répondre bien plus qu'avant de leur efficacité 2) cette

efficacité passe par des publications 3) les contrats de recherche ont pour finalité de donner au chercheur matière à publier 4) publier aujourd'hui ne suffit plus. Les chercheurs sont évalués sur leur capacité à être cités par leurs pairs (le facteur H et la mesure de « recitation » (sic) des articles sont des indicateurs demandés par le CNRS et le ministère de tutelle). 5) la carence de publications scientifiques de rang ayant pour objet fédérateur l'objet déchets, incite dès lors les chercheurs qui s'intéressent aux déchets à ne le faire qu'à partir d'un point de vue disciplinaire, ou en empruntant une autre entrée thématique 6) un travail interdisciplinaire sur un domaine comme celui des déchets, s'avère donc dommageable pour la carrière du chercheur en question, et ce malgré de nombreux discours officiels.

- L'approche alternative à une approche à partir de l'objet « déchets » serait de s'adresser à d'autres communautés scientifiques organisées autour d'objets transversaux par rapport aux déchets. Les personnes qui ont participé aux réunions travaillent certes sur les déchets, mais elles appartiennent également à d'autres communautés, soit disciplinaires, soit par objet d'étude. Ainsi, Danielle Salomon, Rémi Barbier et Nicolas Buclet, respectivement deux sociologues et un économiste, appartiennent à la large communauté de chercheurs en sciences sociales travaillant sur l'objet « Gouvernance, concertation, démocratie participative ». De même, Nicolas Buclet, Cyrille Harpet et Fabrice Flipo font partie de la communauté plus restreinte travaillant sur l'objet « Ecologie Industrielle », au sein de laquelle se retrouve l'objet plus précis de l'économie de fonctionnalité. RECORD peut s'appuyer sur ces personnes afin de disposer d'un relais avec ces communautés, dont nous avons montré les liens forts avec les questions de prévention, de gestion et de traitement des déchets.
- De ce point de vue, les choses avancent, puisque l'association RECORD a accepté de se joindre au consortium ARPEGE qui, dans le cadre d'une contractualisation avec l'ANR, doit réfléchir aux besoins futurs en recherche et développement dans le but de développer l'écologie industrielle sur le terrain. Un tel partenariat permettra assurément à RECORD et à ses membres d'apporter des points de vue sur l'écologie industrielle, les verrous et obstacles à son développement, ainsi que la façon de mesurer l'efficacité des initiatives prises au nom du développement durable. Ce partenariat devrait également permettre d'identifier au plus près les problématiques de recherche et de développement du futur, ainsi qu'un certain nombre de personnes ressources et d'institutions avec lesquelles travailler sur ces problématiques dans les années à venir.
- Les chercheurs en sciences sociales qui ont le souci de relier la question des déchets avec la question plus globale du développement durable s'intéressent majoritairement à l'amont de la production des déchets. Il s'agit d'un enjeu fort. Aussi, outre ARPEGE, il nous semblerait pertinent que les membres de RECORD s'intéressent au plus près à l'économie de fonctionnalité, mais aussi (et les deux aspects ne sont pas sans liens) aux comportements de consommation et aux pratiques d'usage, sources de distorsion entre la volonté d'optimisation de la gestion des ressources énergétiques et matérielles et le résultat obtenu sur le terrain. Raisonner en rapprochant ce qui est offert par le marché et les besoins réels de la demande constitue une voie de réflexion, qui mériterait d'être associée à une vision sur les fonctions d'usage offertes au client. Aussi, bien qu'a priori éloignée de la question des déchets, la question du management de la conception des biens et de l'innovation mérite d'être sérieusement travaillée. Ce pourrait être par exemple l'étude des comportements internes aux entreprises, des habitudes culturelles internes et des blocages induits face à l'évolution nécessaire à un rapprochement entre fournisseur et client. Cette relation est aujourd'hui encore fondée sur une vision « taylorienne » de l'offre. Il est probable que la constitution d'une véritable relation personnalisée entre fournisseur et client permette d'optimiser les dépenses en ressources naturelles tout en apportant un service de qualité au client.
- En lien avec le point précédent, un séminaire sera organisé en juin 2007 en lien avec le CNDD sur l'économie de fonctionnalité. Il pourrait être pertinent d'impliquer les membres intéressés de RECORD à cette réflexion, initiée par un groupe de travail du CNDD. Rappelons que le but est, pour la fin de l'année 2007, d'établir des recommandations à adresser aux pouvoirs publics.
- En matière de travaux sur les questions de gouvernance et de démocratie participative, il est apparu au cours des échanges entre chercheurs qu'un « guide de la concertation », composé non pas de recettes miracles mais d'un certain nombre de recommandations et d'erreurs à éviter, serait un outil particulièrement utile pour les décideurs publics et les porteurs de projets. Un projet pourrait se révéler efficace en la matière, notamment en intégrant le savoir des principaux chercheurs sur la question (et nous avons vu qu'en matière de déchets ils ne sont pas pléthore) avec un véritable travail de groupe, auquel participeraient les différentes

parties prenantes et intéressées à la constitution de ce guide. Il s'agirait en soi d'un travail interactif entre chercheurs et parties prenantes, sur le modèle de thèses en cours au CREIDD ayant pour objet l'élaboration d'indicateurs de développement durable.

Annexe 1 : Coordonnées des chercheurs impliqués

Alain Navarro	Professeur Emérite INSA Lyon CEPEC - Professeur Associé à l'INSA Lyon	04 75 45 73 47	navarro.delaville@wanadoo.fr
Cyrille Harpet		04 78 44 78 35	c.harpet@cepec.org
Elvire van Staëvel	Faculté d'anthropologie Lyon 2	04 78 28 46 39	elvire.vanstaevel@free.fr
Mathieu Glachant	CERNA - Ecole des Mines de Paris	01 40 51 92 29	glachant@ensmp.fr
Gérard Bertolini	CNRS - LASS	04 72 44 82 64	berto@univ-lyon1.fr danielle.salomon@risques-intelligence.com
Danièle Salomon	CSO - Risques & Intelligence	01 40 07 93 87	
Rémi Barbier	CEMAGREF - ENGEES	03 88 24 82 48	remi.barbier@cemagref.fr
Nicolas Buclet	CREIDD - UTT	03 25 71 80 06	nicolas.buclet@utt.fr
Fabrice Flipo	INT - Evry	01 60 76 41 03	fabrice.flipo@int-evry.fr
Yannick Rumpala	ERMES -Université de Nice, Faculté de Droit	04-93-86-60-92	yannick.rumpala@wanadoo.fr

Annexe 2 Bibliographie synthétique

AXE 1 GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA GESTION DES DECHETS

1.1 Arnold O. Terra S., « Consentement local à payer et localisation d'un incinérateur », *Etude menée par la D4E du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, janvier 2006.*

Parallèlement au champ d'investigation en plein essor sur le lien entre la gouvernance de la gestion des déchets et l'adoption d'une démarche participative, certaines études économiques s'interrogent sur une autre facette du champ de l'acceptabilité sociale. Cette étude du ministère s'interroge aujourd'hui sur l'importance de l'existence de contreparties financières afin que le public accepte la proximité d'un incinérateur.

L'étude cherche donc à mesurer les nuisances ressenties par les riverains d'un incinérateur (bruits, odeurs, trafic, mais pas la pollution atmosphérique). Une enquête a donc été menée auprès de riverains d'une usine d'incinération existante, par la méthode du consentement à payer pour supprimer les nuisances subies, ou à recevoir pour compenser ces désagréments. Le site retenu pour l'enquête est peu conflictuel et situé en zone péri-urbaine, avec une installation aux normes européennes.

Parmi les résultats qualitatifs de l'enquête, notons :

Le sentiment d'une amélioration de la gestion des déchets et plus particulièrement de l'incinération ;

La majorité des enquêtés ne voit pas d'autre nuisance que celle liée à une éventuelle pollution de l'air ;

Par ailleurs, trois scénarii ont été développés :

Scénario 1 : dédommagement pour compenser les nuisances subies ;

Scénario 2 : fermeture de l'usine financée par une augmentation des impôts locaux ;

Déplacement, financé par une augmentation des impôts locaux, d'un projet initialement prévu à proximité des enquêtés.

De ces scénarii proposés à l'enquête, il ressort que, contrairement à ce qui est considéré comme une hypothèse forte, l'existence d'une farouche hostilité à l'incinération, le climat autour de l'installation est plutôt serein et positif, effet positif croissant avec la distance entre le riverain et l'usine. Autre aspect de cette étude, la possibilité d'obtenir une évaluation des compensations financières envisageables, ou encore des dépenses d'atténuation des nuisances susceptibles de justification économique, eu égard aux préférences des individus concernés.

Notons cependant que ces résultats ne sont peut-être pas si surprenants que cela. Le problème de l'acceptabilité sociale est avant tout un problème par rapport à des projets, et beaucoup moins par rapport à des installations existantes, surtout lorsque celles-ci sont aux normes les plus rassurantes d'un point de vue pollution atmosphérique. Par ailleurs, il est dommage que, dans une logique de contextualisation des résultats, rien ne soit dit quant à l'existence d'une éventuelle CLIS. Peut-être les résultats sont-ils liés à des procédures participatives ? Enfin, existe-t-il sûrement un biais lié au simple fait de participer à l'enquête. Or, il est reconnu qu'une grande partie de l'hostilité à l'incinération est liée à un manque de participation du public... ce à quoi participe, en quelque sorte, cette étude. D'autres études seront donc nécessaires afin d'aller plus loin dans la compréhension de la composante financière dans l'acceptabilité sociale.

1.2 Barbler R. « L'implantation conflictuelle des équipements collectifs : réflexions à partir de la gestion des déchets », in J-P. Terreaux, *Economie des équipements pour l'eau et l'environnement*, Cemagref Editions, Antony, 2005a, p. 129-144.

La légitimité du modèle classique d'implantation des équipements reposait sur la double référence à l'intérêt général et à la rationalité des choix. Or, de plus en plus, les acteurs parviennent à brouiller ces repères et à enrayer le fonctionnement du modèle. Une autre légitimité, génératrice de nouvelles pratiques, doit être proposée. Il ne s'agit pas d'abandonner la visée du bien commun ou de renoncer à la rationalité mais de donner un nouveau contenu à ces notions. L'auteur explore ici la notion d'expérimentation collective. Elle contraint les acteurs à adopter un sens de la juste mesure, à s'engager dans des démarches de conception négociée et de suivi partagé. Il montre également que l'organisation concrète d'un suivi partagé tient à la mise en cohérence d'une série de petits détails techniques et organisationnels.

Ce chapitre part du constat de l'échec du modèle fondé sur l'intérêt général et la rationalité des choix à légitimer les décisions en matière d'implantation des équipements. Les conflits autour de ces implantations sont à présent la norme, norme face à laquelle les porteurs de projet sont désarmés.

Rémi Barbier souhaite tout d'abord clarifier la situation, afin de pouvoir répondre à un certain nombre de questions concernant : la motivation des opposants ; la logique des acteurs ; d'éventuels carences de la communication.

La motivation des opposants peut être liée à cinq facteurs : par intérêt, pour des raisons de sociabilité, de ressentiment, de craintes et d'inquiétudes, ou par esprit de responsabilité. Rémi Barbier avance des éléments, tirés de travaux précédents, indiquant que les motivations ressortent effectivement, de façon plus ou moins marquée, de ces cinq facteurs. Le cinquième facteur, celui de la responsabilité, renvoie au refus de laisser le monopole de la définition de l'intérêt général aux mains de la puissance publique.

Cependant, avoir des raisons de se mobiliser ne signifie pas que l'on se mobilise. La tentation de jouer au passager clandestin est toujours forte. Malgré cela, on voit émerger la multiplication des remises en cause de projets, et la figure introduite par Rémi Barbier de « l'entrepreneur en contestation », personnages clef et relais d'un mécontentement qui a parfois du mal à s'exprimer.

Le chapitre poursuit en s'interrogeant sur les logiques d'action des contestataires. D'un côté on peut trouver une logique de pure protestation, en réaction au projet. D'autre part, la dynamique des acteurs aboutit à modifier le contexte dans lequel doit être discuté le projet contesté. Ce n'est plus un projet technique dont on parle, mais de choix politiques à partir desquels seront déterminés les caractéristiques des objets techniques permettant de gérer la question des déchets.

Rémi Barbier s'interroge en deuxième partie de chapitre sur la capacité de l'expérimentation collective à engendrer de l'acceptabilité sociale pour les projets présentés au public. L'auteur insiste sur trois caractéristiques nécessaires au succès de l'expérimentation collective : une conception négociée du projet, un suivi partagé de l'équipement, l'invention d'un nouveau type de comportement.

Concernant le premier aspect, l'auteur souligne que la capacité de la démocratie participative à aboutir à des résultats est liée à la capacité des porteurs de projet de placer le public dans des conditions leur permettant d'exprimer un point de vue différent, complémentaire, qui aurait autrement été ignoré.

Pour ce qui est du suivi partagé, il constitue une réponse au doute face au savoir des porteurs de projets et, plus généralement, de la société. Des dispositifs ad hoc de suivi partagé sont susceptibles de restaurer la confiance disparue. Rémi Barbier insiste en ce sens sur l'intérêt du cas des CLIS et, de façon plus générale, de l'intérêt, pour inventer de nouvelles formes d'interactions entre parties prenantes, de lieux de débat avec une participation numériquement restreinte afin de faciliter le fonctionnement des dispositifs.

1.3 Barbier R. « Quand le public prend ses distances avec la participation : topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, 13, 2005b, p. 258-265.

L'auteur part d'une observation : le souci que manifestaient certains porteurs de projet d'établir une distinction, parmi les opposants, entre ceux avec lesquels une discussion est possible et ceux incapables de chercher à comprendre. Pourquoi certaines personnes ne veulent-elles « rien entendre » ? Rémi Barbier en cherche les raisons, et cherche également à prendre un peu de distance critique par rapport à la vision qui fait de la participation du public un impératif.

L'auteur introduit ensuite la notion « d'ironie ordinaire », en tant que prise de distance des profanes vis-à-vis du monde politique et de la science. Cette ironie se traduit ici par deux types d'attitudes vis-à-vis des deux mondes publics : la lucidité et le désenchantement, attitudes qui portent en elles une prise de distance face aux vérités édictées. Cette attitude ironique se développe également face au développement de la participation du public au processus décisionnel. Selon Rémi Barbier une des raisons est liée au fait que la sanction de la participation consiste parfois moins dans la robustesse des décisions que dans la déception, la frustration, voire l'impuissance, résultat souvent lié à des divergences de vue quant à l'objectif du processus. Autre source de déception, la tendance de certains décideurs à privilégier des interlocuteurs privilégiés ou permanents.

A quels fondements se rattachent les attitudes ironiques développées ? L'attitude lucide se fonderait dans une vision « marxiste » d'appropriation du pouvoir, et par conséquent des décisions prises, par les classes sociales dominantes. L'attitude désenchantée serait, elle, issue de la perception d'une tendance inéluctable d'un monde gouverné par des logiques hors de portée de l'action des citoyens. En ce sens, il s'agirait d'une tendance à l'adhésion à l'idéologie technocratique, de processus dominés par les experts.

Cette ironie, bien présente face au pouvoir politique, l'est tout autant face aux experts, les affaires de ces dernières années n'y étant pas pour rien, avec la suspicion d'une collusion entre experts et décideurs. L'idée qui en ressort est que « finalement, on ne sait rien sur rien », produit des multiples

exemples de controverses, tandis que la thèse de la compromission des scientifiques avec les intérêts dominants est exposée par Ulrich Beck.

Rémi Barbier en conclut que cette ironie, si elle se généralise, peut conduire à une situation de blocage. Face à ce risque, plusieurs pistes restent ouvertes. L'humour de la vérité, de I. Stengers, inviterai à modifier l'attitude du « nous n'avons rien à nous apprendre » en « nous avons des choses à nous dire, nous sommes susceptibles de nous intéresser réciproquement ». Si l'on suit par ailleurs L. Mermet, la reconnaissance du conflit, de l'asymétrie entre acteurs et de la position singulière des maîtres d'ouvrage, peuvent permettre de resituer le rôle de la participation du public comme moyen de limiter les possibilités de passage en force d'un projet.

1.4 Buclet N. ; « Gestion de crise environnementale et démocratie participative : le cas de l'incinération des déchets ménagers », *Politiques et Management Public*, Vol. 23, n°2, juin 2005, p. 91-116.

L'article s'intéresse à la planification de la gestion des déchets ménagers et assimilés, à travers notamment la question de l'acceptabilité sociale de l'incinération. Afin de comprendre comment l'incinération, longtemps acceptée par l'ensemble des acteurs, à l'exception des associations environnementalistes, est devenue un mode de traitement soumis à contestation, deux aspects sont analysés : les caractéristiques du régime français de gestion des déchets ménagers ; la gestion publique de la question des émissions de dioxines.

Contrairement à d'autres régimes nationaux en Europe (Pays-Bas, Danemark notamment) l'article montre que la France n'a pas fait de la prévention quantitative des flux de déchets une priorité, n'adoptant qu'une série d'instruments et de mécanismes de gestion aval de la question, sans donner le moindre signe, notamment, de la volonté d'un recours limité à l'incinération. Par ailleurs, alors que des pays voisins, à l'instar des Pays-Bas, ont su gérer une crise des dioxines en gestation, et résoudre rapidement le problème d'une éventuelle méfiance envers l'incinération, les institutions françaises, tant à un niveau national que local, se sont enferrées dans une politique du déni et du mépris des individus exprimant des craintes pourtant légitimes.

Dans un tel contexte, il devient dès lors intéressant d'observer comment se comportent les collectivités territoriales, sachant qu'il leur faut construire des infrastructures pour gérer les déchets de leur responsabilité. Outre la stratégie qui consiste à décider sans se soucier des opinions divergentes, deux types de stratégies sont développées par les collectivités territoriales : la concertation « fermée » car limitée aux aménagements autour d'un projet d'infrastructure précis ; la concertation et le débat concernant la planification, dans son ensemble, de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Même si le premier type de stratégie peut parfois aboutir au résultat escompté, on aboutit fréquemment à une situation d'impasse, d'autant plus que la défiance rend difficile d'ultérieures discussions autour de la question.

Bien que ne garantissant aucun résultat, la deuxième stratégie dispose quant à elle de plusieurs avantages : un accroissement de l'information à disposition du décideur sur les modes de traitement existant ; une réduction de l'asymétrie d'information entre acteurs, souvent source de conflits ; la légitimité accrue des choix collectifs et, partant, la possibilité de réduire ou, tout du moins de délégitimer les comportements nymbistes. Ce troisième point est acquis notamment lorsque aucun projet d'implantation n'a été soumis à une étude de faisabilité sérieuse ; une meilleure capacité de comparaison des coûts des différentes options envisagées.

Argument de fond de l'article, s'opposer à l'information du public et, surtout, s'opposer à son association aussi en amont que possible à la réflexion, de crainte de susciter des mouvements d'opposition et de NIMBY, est un raisonnement qui confond causes et conséquences. L'opposition à un projet, le NIMBY systématique, est souvent une conséquence du manque de concertation et de transparence. De ce fait, on aboutit effectivement à un affrontement entre intérêts privés inégalement représentés, plutôt qu'à une réflexion multipartite sur l'intérêt collectif. En revanche, **comme le prouve l'attitude de nombreuses associations à qui l'on offre de participer au processus, la participation du public au débat sur les choix collectifs aboutit fréquemment à désamorcer la tentation que peut constituer la défense d'intérêts particuliers.** Les acteurs qui se lancent néanmoins dans cette voie sont en général décrédibilisés aux yeux du public. Ils perdent une grande partie de leur légitimité, ce qui permet finalement au décideur public de ne pas tenir compte des arguments qui apparaissent comme strictement liés à cette attitude non-coopérative.

1.5 Laurans Y, Dubien I. 2000. Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs. *Rapport de synthèse pour l'Ademe. Programme Santé-Déchets. ASCA. Paris.*

Les auteurs se sont intéressés aux processus décisionnels d'implantation d'usines d'incinération, à partir de trois cas d'études : Bellegarde dans l'Ain, Lisses et Vert-Le-Grand dans l'Essonne, Lunel

dans l'Hérault. La démarche s'appuie sur l'hypothèse de la reconnaissance positive du conflit et de la négociation publique et se donne pour objectif de mieux connaître l'utilisation des arguments dans les processus autour des installations, avec notamment la place qu'y tiennent les arguments sanitaires. L'analyse des trois processus met en évidence qu'il n'y a pas un unique processus de négociation, mais un ensemble de négociations de niveau intermédiaire, portant sur des points plus précis de la question, ou entre seulement certains des acteurs impliqués. Une première négociation concerne la forme et la répartition des pouvoirs dans la structure de gestion des déchets, tandis qu'une deuxième négociation commence entre cette structure et les élus des communes pressenties pour accueillir l'incinérateur. Ensuite, une fois la commune choisie, une négociation entre la structure et la société d'exploitation se polarise autour du dimensionnement de l'usine, tandis qu'une négociation plus visible est orchestrée par les relations conflictuelles du monde associatif et des représentants d'une partie de la population avec les porteurs du projet. Vient ensuite le tour de l'enquête publique, du dépôt par les acteurs de remarques partiellement reprises par les commissaires enquêteurs qui obtiennent généralement ce qu'ils demandent (dispositifs de réduction des rejets, procédures de contrôle et de suivi, adéquation avec le plan départemental).

Les auteurs déplorent que les négociations technico-économiques de définition d'un dispositif de traitement des déchets soit séparée des négociations concernant l'acceptation de l'implantation de l'équipement, des compensations à accorder pour l'obtenir, des garanties, tandis que la question de la santé n'est pas vraiment présente de ce deuxième type de négociations. En revanche, cette dichotomie entre objets de négociation a pour résultat singulier que les thèmes sanitaires sont davantage utilisés comme arguments par les opposants, ceci dans un contexte davantage conflictuel. Autre aspect intéressant, parmi les personnes interrogées, seules les associations ne considèrent pas que le processus soit l'objet de négociations, mais d'un processus soumis à trop de pressions. Pour ces associations, une négociation aurait impliqué qu'elles soient consultées en amont de la définition de l'ouvrage. Par ailleurs, le fait de ne pas mentionner le caractère controversé des normes et des risques encourus, fait que chaque partie avance des effets, des mesures, des risques, sans jamais prendre en compte le fait qu'il s'agit de données non stables, discutées, sensibles aux interprétations. Cet autre aspect favorise également l'émergence d'une situation conflictuelle dans un contexte insuffisamment objectivable, tandis que les arguments des opposants aux projets se fondent sur des données brutes concernant les risques additionnels liés au projet.

Le rapport se conclue par des préconisations afin d'améliorer les conditions du dialogue et du succès des processus :

Ne pas séparer la phase de définition technico-économique du projet de sa phase « acceptation par le public », mais de remplir trois conditions : une conception négociée du projet (plus d'acteurs impliqués ; une analyse comparative des différents modes de traitement des déchets ; un temps suffisant pour véritablement négocier) ; un suivi partagé de l'équipement ; un nouveau type de comportement (avec le respect des autres parties prenantes).

Mise à disposition d'une base commune de connaissance en matière de risques sanitaires liés aux différents modes de traitement des déchets. Cet aspect requiert : un état des lieux de la recherche scientifique internationale et la reconnaissance de la controverse existante afin d'éviter l'utilisation parcellaire des informations à des fins stratégiques ; une diffusion de cet état des lieux auprès du grand public et des médecins, des informations qui se doivent d'être concrètes et accessibles par tous ; inclure la santé dans les critères de comparaison entre les alternatives de gestion des déchets analysées ; intégrer des critères environnementaux et sanitaires dans le cahier des charges.

1.6 Laurence ROCHER Les démarches concertées en environnement : analyse et bilan des CLIS (Commissions Locales d'Information et de Surveillance), thèse en Aménagement du territoire, soutenue en 2006.

VST - CTRE RECHERCHE VILLE-SOCIETE-TERRITOIRE, CESA - Université de Tours, Parc de Grandmont, 37200 TOURS. Thèse cofinancée par : CONSEIL REGIONAL CENTRE

Depuis maintenant plusieurs années, la gestion des déchets ménagers doit faire face à des difficultés liées à l'implantation d'équipements de traitement qui suscitent des conflits de manière systématique. De ce fait, la dimension sociale est devenue le point d'achoppement de cette politique publique longtemps appréhendée à travers des aspects techniques. Face à ces difficultés, diverses procédures institutionnalisées de nature informative et participative ont été inventées. Parallèlement, l'ancrage territorial du « problème déchets » s'est progressivement affirmé, notamment dans le cadre des processus de planification.

La recherche porte sur les dispositifs à caractère participatif spécifiques à la politique française de gestion des déchets. Elle vise à interroger la capacité de ces procédures -considérées comme instruments d'action publique- à accompagner la gestion territorialisée des déchets. Mobilisant des outils propres à l'analyse des politiques publiques, elle s'attache à comprendre tant la fabrique

institutionnelle de dispositifs visant à optimiser l'acceptation des équipements de traitement des déchets que leur mise en oeuvre territorialisée, à partir d'une réflexion organisée en trois temps.

Un travail d'analyse de la politique française de gestion des déchets (1975-2005) fait apparaître comment les conflits d'implantation sont devenus le problème central de la gestion des déchets, et la restauration d'un sentiment de confiance une priorité pour les décideurs. L'analyse est articulée autour de trois entrées : l'identification des instruments d'action publique utilisés, la construction progressive d'un public-cible multiforme, le cadre territorial.

En écho à l'analyse de la politique au niveau national, une seconde partie propose une analyse menée dans un contexte local. L'étude du processus de la planification en Indre-et-Loire et du conflit lié au projet d'un incinérateur permet de mettre en évidence dans quelle mesure s'est opérée une réouverture du « problème déchets » dans un contexte de crise, et de comprendre l'utilisation des instruments participatifs. Une mise en perspective avec le cas de Montréal (Québec) apporte un éclairage intéressant, notamment en matière de consultation publique et d'organisation territoriale.

Une troisième partie est consacrée aux Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), en tant qu'outils emblématiques de la conflictualité des déchets. A la suite d'une réflexion sur la construction institutionnelle de ces dispositifs, une observation empirique rend compte de leur mise en oeuvre en région Centre.

**1.7 Virginie NOIREAUX La gestion collective des déchets face aux intérêts divergents des acteurs : optimisation de la performance du réseau logistique en termes de coûts et de niveau de service, thèse en sciences économiques. Début de la thèse : 2002. Soutenance 2006
Laboratoire : CRET-LOG - CTRE RECHERCHE SUR TRANSPORT & LOGISTIQUE, Faculté Sciences Economiques AIX-MARSEILLE II, 413 Av. Gaston Berger, 13625 AIX EN PROVENCE CEDEX 1, France**

Les résultats reposent sur les trois attributs du leadership reconnu : expertise, légitimité et volonté d'efficacité. En ce qui concerne les entreprises productrices, les résultats montrent qu'elles ne possèdent pas les compétences pour organiser et gérer un canal lié à la gestion des déchets. Les prestataires privés n'ont pas aux yeux des autres membres, une vision d'efficacité pour la gestion des déchets. De plus, les pratiques de certains prestataires ne leur confèrent pas la légitimité de devenir le leader reconnu. Seuls deux types d'acteurs, sont susceptibles de devenir les leaders reconnus des canaux : les leaders historiques, qui sont les collectivités locales, notamment pour les plus petits producteurs de déchets sans trop de spécificités, et les organisations collectives, approchées comme des coalitions de parties prenantes pour l'ensemble des entreprises. La phase longitudinale de la recherche s'appuie sur ce dernier type. Elle montre que le leadership reconnu des canaux émerge sous certaines conditions liées aux acteurs (la gestion collective doit regrouper certains membres, s'appuyer sur une structure et posséder un « porte-drapeau »), aux choix logistiques (flexibilité des collectes, dégressivité du tarif de collecte, calcul du coût de traitement, location du matériel et utilisation de technologies d'informations) et aux choix organisationnels (communication, formation, système de contrôle...). Enfin, la recherche a permis d'élaborer une typologie des canaux de distribution inversée, en fonction de l'impact financier qu'il a sur l'entreprise. Dans le canal économique, les flux de déchets, ont une valeur supérieure sur le second marché à leur coût de collecte et transport. Une fois qu'ils sont produits, leur coût d'élimination pour les entreprises est nul ou positif. Le canal non-économique représente un coût d'élimination pour les producteurs puisque leur valeur sur le second marché est faible ou représente une charge.

1.8 Salomon D. 2003. A l'opposé du principe de précaution : l'Incinérateur de Gilly sur Isère. CIRE. InVS. Février.

Cette étude autour de Gilly-sur-Isère a été menée pour le compte de l'InVS et est donc orientée autour de la question sanitaire de la crise des dioxines. Les enseignements en terme de gouvernance sont cependant importants. Comme le dit Danielle Salomon, la « crise » de Gilly-sur-Isère, incinérateur désormais inscrit dans l'imaginaire collectif des méfaits de l'incinération, est la résultante d'un contexte local détérioré, d'erreurs politiques tant locales que nationales, d'une mise sur agenda laborieuse et d'une réponse publique partielle. L'auteur met en évidence le cloisonnement de l'action administrative (logiques administratives obscures pour les non initiés, exclusion des associations du processus...). Par ailleurs, au niveau de la gestion de la crise, l'Etat s'est avant tout attaché à démontrer qu'il prenait en charge le problème. Dans l'urgence, cela a abouti à l'exclusion radicale des sources polluées par les dioxines, avec l'abattage massif du bétail, la destruction du foin et du lait. Cette gestion s'est faite en association avec la profession agricole et aux frais de la collectivité, tandis que les autres acteurs se considérant comme parties lésées se sentent abandonnés. La perception est que la question agricole a primé sur la santé des riverains, tandis que les associations étaient

maintenues à l'écart des actions d'expertise et que les gestionnaires de la crise, faute de concertation, faisaient ressortir des affirmations contradictoires.

L'auteur indique notamment que ce cloisonnement aboutit à plusieurs interprétations néfastes à l'instauration d'un climat de confiance (Face-à-face suspicieux, Méconnaissance du fonctionnement de l'Etat, Interprétation des silences, Interprétation à partir des expériences précédentes, Lutte avec les moyens du bord, Mise en cause personnelle des fonctionnaires). Ceci, couplé avec le fait d'avoir géré séparément les questions agricoles et de santé des populations, aboutit à une situation catastrophique de défiance, et donc d'absence de relations entre les acteurs institutionnels et les populations, tandis que les angoisses et les questions de santé sont laissées pour compte.

Thèses Ademe en cours

1.9 Guy El Karim BERTHOME, Les facteurs de performance des processus de décision concertés multi acteurs dans les domaines de la gestion des déchets et de la circulation urbaine, thèse en sciences et gestion de l'environnement

Début de thèse : 2005

Laboratoires :

LERNA - LABORATOIRE D'ECONOMIE DES RESSOURCES NATURELLES, Université Sciences Sociales, 21 Allée de Brienne, 31000 TOULOUSE, FRANCE

LAMETA - LAB. MONTPELLIERAIN ECONOMIE THEORIQUE & APPLIQUEE, UFR Sciences Economiques - Espace Richter, Avenue de la Mer - BP 9606, 34054 MONTPELLIER CEDEX 01, FRANCE

SOCIO-ECONOMIE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT, Avenue de Longwy 185, B-6700, ARLON, BELGIQUE

Objectifs généraux :

Une première étape importante est celle du relevé de données. Les données portent sur plusieurs terrains d'étude et nourrissent les deux autres étapes de la recherche. Une partie des données recherchées visent en premier lieu à alimenter un modèle central. Ces données rendent compte de ce que l'on pourrait considérer comme la situation initiale, les dispositions et les objectifs des participants, et les questions en jeu, dans chacun des processus de concertation. Ce modèle central est un modèle économique orthodoxe. Il enseigne à quelles décisions aurait aboutit la concertation si elle n'avait été qu'une négociation marchande pure et simple ; comme si des participants stéréotypés venaient y négocier un contrat selon une procédure rigide et claire. Une autre part des données recherchées visent quant à elles à recueillir des informations complémentaires sur "ce qu'il s'est passé d'autre au cours de la concertation" : la situation finale, l'évolution des représentations des participants, des enjeux du débat, des relations intergroupes, etc.

Les décisions théoriques auxquelles aboutira le modèle central s'écarteront des décisions réellement observées sur les terrains d'étude. Ce sera alors le moment de mobiliser d'autres disciplines, pour fournir un système complémentaire d'explication, afin de comprendre ce qui a provoqué ces écarts entre les résultats du modèle central et la réalité. En somme, notre réponse procède essentiellement par des activités de comptabilisation (de ce qui s'est passé), de modélisation, et de comparaison (entre les résultats du modèle central et ceux observés sur les terrains d'étude) des processus de concertation multi acteurs pour la gestion des déchets et de la circulation. Par raisonnement comparatif entre la situation modélisée (modèle central), et ce que l'on aura ensuite trouvé à lui rajouter pour rejoindre une explication plus juste de la réalité (système complémentaire d'explication), on saura reconnaître les facteurs qui expliquent ce que produisent les expériences de concertation poussée, autrement dit la performance des processus de concertation.

1.10 Tobias GIRARD Pouvoirs, dangers et environnement : anthropologie politique du complexe Industriolo-portuaire de Fos sur Mer / Etang de Berre thèse en: Anthropologie politique

Début de la thèse : 2004

Laboratoire : LAIOS - ANTHROPOLOGIE INSTITUTIONS & ORGANISATIONS SOCIALES, MSH - Maison des Sciences de l'Homme, 54 Boulevard Raspail, 75007 PARIS

AXE 2 NOUVELLES RESPONSABILITES ET CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS
--

2.1 Arnold O. « Efficacité de la filière des piles et accumulateurs », Etude menée par la D4E du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2005.

Objet d'une réglementation européenne de 1991, mais transcrite dans le droit français en 1997, la filière des piles et accumulateurs est une des premières en France en application de la responsabilité élargie du producteur. Pour ce faire, les pouvoirs publics français, après quelques difficultés organisationnelles, ont mis en place la collecte sélective pour l'ensemble des piles et accumulateurs. Il était en effet difficile de demander aux ménages de différencier les piles concernées par la directive de celles ne l'étant pas. L'obligation de reprise gratuite s'impose aux distributeurs, avec un objectif de collecte de 45 à 50% en 2006, le système étant financé par les producteurs. Parallèlement, la présence de certaines substances et notamment le mercure, a été fortement restreinte (directive 82/101/CE).

Le système de collecte sélective ne concerne cependant que les piles et accumulateurs usagés en provenance des ménages, gisement très hétérogène provenant d'un nombre très varié et élevé de producteurs à travers un réseau de distribution très dense et diversifié. Tout ceci aboutit à un coût de la filière variant de 1500 Euros par tonne (pour les accumulateurs) à 4100 Euros par tonne pour les piles bouton. Ces chiffres méritent d'être mis en parallèle avec les bénéfices externes d'une émission de métaux lourds évitée. C'est ce que fait cette étude d'Olivier Arnold. Dans ce cadre, les résultats montrent que, pour la plupart des piles et accumulateurs, la collecte sélective et le recyclage ne sont pas souhaitables, eu égard à l'ampleur de l'impact environnemental de leur intégration au flux des ordures ménagères. Plutôt que de payer pour des systèmes extrêmement coûteux, notamment pour les piles boutons au mercures et les accumulateurs Nickel Cadmium, leur limitation, voire leur interdiction paraîtrait économiquement préférable, d'autant plus que la norme réglementaire concernant le seuil de contenu en mercure ne semble pas apporter de bénéfices substantiels pour l'environnement.

L'étude prône donc de renforcer des actions amont afin de rendre inutile la collecte sélective en aval. Olivier Arnold suggère donc d'orienter la politique en la matière vers la recherche et l'exploitation de solutions de substitution.

2.2 Arnold O. Cheze B., « Les Etudes de monétarisation des externalités associées à la gestion des déchets », Etude menée par la D4E du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, janvier 2006.

En amont de la question de la consommation durable et de la responsabilité étendue des producteurs, ressurgit la question des externalités, de ce qu'elles représentent véritablement en termes économiques. En effet, de la capacité à estimer les coûts subis peut dépendre l'emploi d'instruments économiques (permis négociables, taxes) visant à compenser économiquement les acteurs subissant ces coûts, voire la société dans son ensemble.

Dans le domaine des déchets, les études en ce sens sont très rares. Cette étude se propose donc d'effectuer une synthèse de l'existant, tant sur la collecte et le tri que sur les modes de traitement existants.

De cette synthèse, il ressort que les externalités de la collecte et du transport des déchets sont importantes, que la décharge est source de gaz à effet de serre et de nuisances envers les riverains, mais qu'elle permet une forte valorisation énergétique. Les externalités de long terme liées à la pollution des sols et des nappes phréatiques sont assez mal connues et sources de fortes incertitudes. Quant à l'incinération, c'est sans surprise que son principal coût externe est lié à la

pollution atmosphérique, même si celle-ci est fortement réduite pour les nouvelles installations. La valorisation énergétique permet parfois de compenser en totalité les coûts de pollution. Quant aux filières tri-recyclage et de compostage, il s'agit des champs les moins bien explorés jusqu'à présent. Pour la première, on sait surtout que les bénéfices peuvent être très importants, mais il est difficile de les mettre en balance avec des coûts trop peu connus.

Des études approfondies paraissent donc importantes si l'on souhaite, par exemple, mieux connaître les réels bénéfices des différentes options techniques disponibles.

2.3 Bertolini G. « Politiques Intégrées des déchets et des produits : recherche de points d'appui et d'instruments adéquats », *Déchets, Sciences et Techniques*, n°44, 2006, p.26-36.

La politique des déchets s'inscrit de plus en plus dans une politique intégrée des produits, suivant une approche préventive et non plus seulement curative (de bout de chaîne). Les axes majeurs en sont les technologies propres, les produits propres, l'éco-consommation, ainsi que le recyclage.

Une démarche stratégique est nécessaire. L'efficacité des politiques passe par la recherche de points d'appui et de pression et par l'utilisation d'instruments adéquats, ou plutôt d'une combinaison adéquate d'instruments. La protection de l'environnement a besoin de l'aide de la loi, mais la place des instruments économiques est croissante et celle des instruments de persuasion ne doit pas être sous-estimée. L'article fournit à ce sujet des exemples concrets (mise à disposition d'un composteur individuel gratuit ou à prix réduit, redevance incitative, papier recyclé privilégié dans les achats publics). Par ailleurs, l'auteur appelle à ne pas sous-estimer le pouvoir des consommateurs, capables d'affaiblir la position de certains produits et de peser en exprimant une demande ou par une mobilisation. Néanmoins, il souligne que le seul jeu de la demande et de mécanismes de marché s'avère très insuffisant pour assurer la préservation de l'environnement.

Parmi les grands principes faisant l'objet d'un nombre croissant d'applications figure celui de la responsabilité élargie des producteurs (REP), à propos duquel sont posées diverses questions : canalisation de la responsabilité, passage d'une responsabilité individuelle à une responsabilité collective à travers des éco-organismes, choix entre objectifs globaux ou segmentés de recyclage, éco-organismes unique ou pluralité, responsabilité complète ou partielle, problème d'information du consommateur, évaluation au regard des critères d'efficacité, d'efficacité économique et d'équité.

Dans le même temps, l'introduction de la redevance pour financer le service local d'enlèvement des ordures ménagères conduit à comparer les systèmes de contributions amont ou aval et surtout à les conjuguer, lorsque la responsabilité des producteurs n'est pas complète. A ce sujet, des risques de déconvenues peuvent apparaître, au niveau local.

De plus, ces nouveaux modes de financement risquent d'alourdir sensiblement la facture (y compris relative à l'achat des produits) pour les catégories de population à revenu modeste.

2.4 Bourg D., Buclet N., « L'économie de fonctionnalité : changer la consommation dans le sens du développement durable », *Futurible*, Numéro 313, Novembre 2005, p. 27-37.

Cet article vise à présenter le concept et le potentiel de l'économie de fonctionnalité, en établissant son lien concret avec les objectifs inscrits dans la problématique du développement durable. L'économie de fonctionnalité est la substitution de la vente de l'usage d'un bien à la vente du bien lui-même. Cette voie, dont le développement naturel n'a pas de lien particulier avec les questions de protection de l'environnement ou d'ordre social, dispose d'un potentiel intéressant, notamment en terme de durabilité des produits. Ceci est d'autant plus intéressant dans un contexte où, rappellent les auteurs, 7% seulement de la matière utilisée pour la production d'un bien se retrouve, in fine, intégrée au produit, que 80% desdits produits ne donnent lieu qu'à un unique usage et que 99% des matières contenues dans les biens vendus sont devenus des déchets après six semaines.

L'illustration de plusieurs exemples concrets montrent à la fois que la voie choisie de coupler économie de fonctionnalité et gains environnementaux est possible, et même rentable (cf. Rank-Xerox, Michelin), mais que, lorsqu'elle est insuffisamment réfléchie, elle peut aboutir à des échecs (Electrolux, Carpet Leasing).

Les avantages relativement au développement durable de l'économie de fonctionnalité sont présentés. L'idée principale est qu'une entreprise qui met un bien à disposition de ses clients, bien dont elle reste propriétaire tout le long de son cycle de vie, se comporte très différemment d'une entreprise qui, suite à la vente du produit, ne s'intéresse plus au devenir de ce produit, risques d'usage et sanitaires encourus par les clients mis à part. Elle sait en effet que le produit lui reviendra, au terme de son utilisation, ce qui l'incitera à intégrer dès sa conception les contraintes liées à la gestion du déchet qu'il représentera tôt ou tard, ainsi qu'à la capacité du produit d'être facilement réparable. Le plus tard possible deviendra le mieux, alors qu'aujourd'hui la logique économique incite à ce que le renouvellement de l'acte d'achat soit le plus rapide possible, et que les produits durent par

conséquent le moins possible. De même, les entreprises devront prendre en compte le coût économique du traitement en fin de vie de leur produit, et notamment le coût du recyclage qui s'impose progressivement aux secteurs d'activité les plus variés. L'éco-conception des produits s'imposerait donc pour des raisons économiques, dans un souci de minimisation des coûts du recyclage et, bien entendu, d'élimination.

L'article souligne les freins à l'économie de fonctionnalité, mais aussi que prendre une telle voie ne constitue pas un frein à l'innovation, bien au contraire. Des chantiers doivent donc être ouverts sur la question.

2.5 Buclet Nicolas, « Concevoir une nouvelle relation à la consommation : l'économie de fonctionnalité », in *Responsabilité & Environnement, Série des Annales des Mines, juillet 2005, p.57-66.*

Cet autre article insiste, davantage que le précédent, sur la question de l'innovation. Qu'est-il parfois reproché à cette voie de développement des activités commerciales ? Nombreux sont ceux qui ne voient pas véritablement où se situerait l'avantage économique de cette formule, tant pour les entreprises que d'un point de vue macro-économique. La question de la moindre incitation à innover est en particulier avancée comme argument fort. Plus précisément, la durabilité des produits serait l'ennemi de l'innovation. Ainsi, dans le cas de l'électroménager, certains annoncent que la conception de produits durables aurait été à l'encontre des progrès qui ont permis le développement de produits moins consommateurs d'énergie grâce à un renouvellement accéléré du parc.

S'il est vrai que la durabilité des produits va à l'encontre du renouvellement des gammes de produits, il faut surtout constater qu'une grande part de ce qui est vendu au nom de la nouveauté ne l'est sans doute pas autant que cela. Au-delà des exemples de Michelin et Xerox, l'article souhaite répondre à cette question en réfléchissant sur où pourrait se situer l'intérêt d'une entreprise productrice de tels biens, à innover tout en misant sur la durabilité de sa production, et sur quelles innovations seraient-elles source d'accroissement de profit et/ou de parts de marché pour ces entreprises. L'innovation doit permettre, soit une baisse des prix du service (rente distribuée au consommateur), soit un accroissement de la marge (rente pour l'entreprise), soit une combinaison des deux. Dans tous les cas, l'innovation doit aller dans le sens d'une réduction du coût d'usage et d'entretien des biens sur lesquels est adossée la vente de service. Comment peut s'effectuer cette réduction de coûts, au-delà des efforts traditionnellement accomplis ? Les pistes à suivre devraient être les suivantes : économies d'énergie au niveau de l'utilisation du bien (pour une vente au kilomètre ou au cycle de lavage par exemple) ; conception la plus durable possible des éléments intégrés au bien ; les pièces doivent également être remplaçables à un moindre coût d'intervention ; les pièces gagnent à être conçues selon un format modulaire standard, de telle sorte qu'un éventuel progrès technique d'importance (par exemple en matière de durabilité de l'ensemble du bien, ou en matière de réduction des consommations d'énergie) portant spécifiquement sur la caractéristique d'une seule pièce, n'implique pas nécessairement le remplacement de l'ensemble du bien mais le remplacement d'un unique module ; l'effort en matière de modularité des pièces peut aussi porter sur les éléments vecteurs des fonctions secondaires proposées au client, par exemple en ce qui concerne les parties électroniques du bien (programmation du cycle de lavage, assistance à la conduite). C'est à ce type d'innovation que l'auteur pense et sur lesquels il invite à la réflexion.

2.6 Glachant Mathieu. Le concept de responsabilité élargie du producteur et la réduction à la source des déchets de consommation, in *Responsabilité & Environnement, Série des Annales des Mines, juillet 2005a, p. 91-98.*

La Responsabilité étendue des producteurs devrait inciter à la prévention en matière de déchets. Cette responsabilité est souvent gérée collectivement, à travers des éco-organismes (type Eco-Emballages). L'article s'interroge sur ce qui est susceptible de promouvoir plus efficacement la réduction à la source. Première question posée, la gestion collective de la REP (Responsabilité Étendue du Producteur) est-elle plus ou moins efficace de ce point de vue que la gestion individuelle par entreprise ? Xerox a choisi la voie individuelle, de même qu'IBM pour ses serveurs, mais cela ne marche généralement que dans une configuration « business to business » et est relativement rare. La gestion collective n'affecte que difficilement la concurrence en amont des producteurs et leur incitation à réduire à la source, sauf sur la question des modes de financement. L'incitation n'existe que si la contribution est en relation avec le coût de collecte et de traitement de ses propres déchets, et qu'elle soit suffisamment élevée. L'auteur explique que si dans le cas des déchets d'emballages l'aspect incitatif d'une gestion collective existe potentiellement, pour des biens plus complexes tels que les DEEE, il paraît plus difficile d'établir un système de contribution potentiellement incitatif en matière de réduction à la source. D'autres facteurs que les quantités de matières présentes dans les biens interviennent dans leur plus ou moins bonne recyclabilité (facilité de démontage par exemple).

Dès lors, les systèmes de financement des éco-organismes dédiés aux DEEE ne sont souvent aucunement incitatifs, comme c'est le cas en Belgique. Pourtant, des organismes néerlandais y parviennent, à un coût de gestion très élevé. L'auteur insiste donc sur l'arbitrage nécessaire entre coûts de transaction et incitation potentielle à la réduction à la source.

Autre question posée par l'article, faut-il une responsabilité intégrale des producteurs ? A partir de l'exemple des déchets d'emballages, et des options différentes prises par l'Allemagne (responsabilité intégrale) et la France (responsabilité partielle), on constate une certaine corrélation entre la mise en place du système intégral et la réduction à la source, mais pas dans le cas de la responsabilité partielle. Cet aspect, ainsi que des considérations sur la répercussion de la contribution payée par le producteur sur le consommateur, amène Mathieu Glachant à considérer que, dans les secteurs véritablement concurrentiels tels que l'agro-alimentaire en France, un signal prix sur les emballages pourrait modifier les équilibres en faveur de la politique de prévention des déchets.

2.7 Glachant Mathieu. « La réduction à la source des déchets ménagers : pourquoi ne pas essayer la tarification incitative ? », in *Responsabilité & Environnement, Série des Annales des Mines*, janvier 2003a.

L'auteur part du constat que dix ans de politiques publiques de gestion des déchets ménagers n'ont eu aucun effet en matière de prévention. L'objectif de l'article est alors de se poser la question quant au potentiel de l'incitation tarifaire sur la prévention, notamment à travers le principe de l'internalisation des coûts environnementaux.

Après avoir exposé le caractère fort peu incitatif du système actuel de financement du service public des déchets ménagers, M. Glachant cherche à comprendre s'il est plus incitatif, en matière de réduction à la source, de faire payer les producteurs en amont via des éco-organismes ou les ménages en aval via une redevance proportionnelle au volume ou au poids des déchets. Cette question est notamment abordée à partir des exemples allemands et néerlandais qui ont choisi les deux voies alternatives.

Tout en exposant l'existence de flux de déchets (déchets putrescibles, déchets textiles) sur lesquels les ménages sont seuls en mesure d'influer, l'auteur expose trois points importants :

A la différence des producteurs, les ménages ont à leur disposition des options qui permettent de diminuer les paiements sans réduire à la source, options qualifiées d'illégales (incinération individuelle, décharge sauvage, utiliser la poubelle du voisin). Inciter à la réduction à la source par un tarif aval serait de ce point de vue contre-productif, sauf accompagnement pédagogique et répressif efficace ;

Concernant la fraction des emballages, le producteur peut influencer la réduction à la source selon quatre modalités : nature du matériau d'emballage ; volume unitaire ; poids unitaire ; nombre d'unités mises sur le marché. Ces décisions sont prises sous la contrainte économique, et notamment du comportement des consommateurs. Or, la décision d'achat de ces derniers dépend non seulement du prix, mais aussi de nombreux critères inscrits dans l'emballage. Cette interdépendance entre choix du producteur et du consommateur peut être interprétée à partir du théorème de Coase. En interprétant la situation analysée au travers du théorème, à partir du moment où l'on se situe en régime concurrentiel, les signaux prix sont aussi efficaces, qu'ils soient pratiqués en aval ou en amont. Avec une taxe en amont, le producteur aura le choix entre payer ou réduire à la source pour payer moins. En aval, le consommateur aura trois options : des produits très emballés et payés plus chers ; des produits moins emballés et payés moins chers ; une réduction des achats de produits. La taxation en amont n'est cependant incitative que s'il y a concurrence en amont, elle n'est incitative en aval que si une proportion importante de communes applique la redevance incitative. Cette seconde condition n'est pas remplie aujourd'hui en France, ce qui pourrait rendre préférable la solution en amont.

Le tarif amont, contrairement au tarif aval, permet d'influencer plus directement le choix des matériaux employés dans les emballages.

M. Glachant achève son article en plaidant pour une véritable tarification en amont des producteurs. Il souligne que la tarification incitative en aval paraît seule en mesure de traiter des flux autres qu'emballages et autres papiers, mais qu'il faut être prudent sur les modalités de mise en œuvre, afin d'éviter les comportements opportunistes et non civiques.

2.8 Mathieu Glachant, « La politique nationale de tarification du service des déchets ménagers en présence de politiques municipales hétérogènes », *Economie et Prévision*, n° 167, 2005b.

Cet article décrit un contexte dans lequel les municipalités sont en charge du choix des instruments de tarification aval du service de déchets ménagers –redevance incitative ou taxe forfaitaire – alors qu'un règlementeur national peut éventuellement imposer une taxe amont sur le contenu en déchet intrinsèque des produits. L'article est construit autour d'un modèle mathématique. Il intègre le fait que les ménages sont tentés par des pratiques illégales afin d'alléger leur facture, pour le cas où ils

payeraient en fonction des quantités de déchets mis à la poubelle. Le point de départ de l'analyse est de supposer qu'une partie des municipalités va utiliser le système des taxes forfaitaires, taxes par essence sans aucun mécanisme incitatif envers les ménages. Tenant compte de ce facteur, Mathieu Glachant se pose la question, et développe son modèle autour de la question d'une politique nationale efficace en terme de réduction des flux de déchets. Le résultat du modèle est qu'une politique efficace impliquerait une taxe amont (plutôt au niveau des éco-organismes donc) dont le taux diminuerait avec la proportion de communes ayant adopté une redevance incitative. Par ailleurs, ne pas affecter intégralement les recettes de la taxe amont aux communes induit une distorsion des choix tarifaires des communes ayant adopté la redevance incitative. Autre résultat, le détournement illégal des déchets ne poserait de problème d'efficacité de la politique nationale que dans le cas où la redevance incitative serait adoptée par un nombre relativement important de communes.

2.9 Mathieu Glachant, « Changing products characteristics to Reduce Waste Generation », *Working Group on Waste Prevention and Recycling, OCDE, octobre 2003b.*

L'article s'occupe des politiques susceptibles d'encourager l'innovation allant dans le sens d'une moindre production de déchets. Malgré les progrès techniques, l'enjeu se situerait essentiellement au niveau des mécanismes incitatifs pour orienter l'innovation.

Dans un premier temps, Mathieu Glachant effectue une description de l'innovation actuellement induite par les politiques de gestion des déchets. Premier constat, malgré certaines innovations allégeant les produits et/ou emballages, les entreprises continuent d'introduire de nouveaux produits, souvent en substitution d'anciens produits, qui contribuent à l'augmentation substantielle des flux de déchets. Il faut donc davantage tenir de ce renouvellement important de l'offre produit, et d'en tenir compte en fonction des spécificités des secteurs, afin d'agir par des politiques d'incitation appropriées. L'exemple de la bouteille en PET introduite par Danone montre que l'innovation technique a un impact considérable sur les quantités de déchets générés, mais que cet impact, considérable par bouteille, ne représente pas grand-chose s'il n'est pas diffusé à grande échelle. Outre l'incitation à l'innovation, il faut donc également s'occuper de la diffusion des progrès techniques générant moins de déchets.

L'article s'intéresse ensuite aux conséquences, relativement aux déchets, des propriétés économiques de l'innovation :

afin de réduire les risques à l'innovation, les politiques publiques d'incitation doivent être perçues comme stables, ou du moins prévisibles, sur le moyen à long terme.

L'incitation à l'innovation implique que l'entreprise innovante profite de ses efforts. En revanche, dans un but environnemental, il est préférable que l'innovation soit aussi diffuse que possible. Face à cet arbitrage, il y a les solutions classiques du brevet, de financements publics de la recherche, ou de projets privés communs entre entreprises concurrentes. Une piste serait que les éco-organismes (type Eco-Emballages) soient des acteurs actifs en terme de programmes de recherche et développement, mais aussi de coordination entre les décisions de design entre producteurs de biens semblables afin de favoriser l'homogénéité des flux de déchets.

Concernant la responsabilité étendue des producteurs, il apparaît que des éco-organismes peuvent jouer un rôle incitatif (via les contributions des producteurs), notamment sur des catégories de produits simples, et singulièrement sur les emballages. Pour des produits plus complexes, comme les Equipements Electriques et Electroniques, le cas néerlandais montre que le financement peut être incitatif, mais que cela se traduit par des coûts de gestion élevés.

L'article s'intéresse dans une autre partie aux instruments économiques et à leur impact sur l'innovation dans le cadre d'une politique de gestion des déchets. Mathieu Glachant rappelle qu'une taxe est plus incitative que l'établissement de normes, et qu'elle l'est d'autant plus qu'elle se situe en amont des choix de production. Le fonctionnement du Duales System Deutschland fait partie de cette catégorie et semble effectivement obtenir des résultats satisfaisants, avec une stagnation des flux d'emballages, alors même que le nombre de ménages a augmenté de 3 millions en dix ans.

Dans la conclusion, Mathieu Glachant invite notamment à ce que des travaux s'engagent afin de comprendre comment le maintien d'une véritable concurrence entre producteurs peut être compatible avec des mécanismes incitant à la coopération en matière de prévention de l'impact des produits en fin de vie.

2.10 Le Bozec A. « Evaluation économique de la redevance incitative au tri des déchets : étude dans deux collectivités françaises », *Les déchets : droits de propriété, économie et environnement, Actes de la V^{ème} conférence internationale sur le droits de propriété l'économie et l'environnement, ICREI, CA2E, Université Aix en Provence, Bruylant, 2006.*

Ce texte de A. Le Bozec s'intéresse aux résultats qu'une collectivité locale peut obtenir en établissant une redevance dite incitative. Après un rappel des modes de financement traditionnels (TEOM, budget général, REOM) dont disposent les collectivités locales, ainsi que de leurs limites en terme

d'incitation à la moindre production de déchets, l'auteur s'intéresse au principe et aux conditions d'application d'une redevance incitative. Certains préalables techniques sont nécessaires à sa mise en œuvre comme la mesure effective (puce sur les bacs) de la consommation du service (au poids ou en volume), ou encore la pénalisation des ménages adoptant un comportement de passager clandestin.

Le mode de financement gagne quant à lui à respecter certains principes, à savoir :

ce sont les ménages qui assument les coûts d'élimination ;

le consommateur paie dans la mesure de sa consommation ;

le tarif doit être établi en fonction de ce que retire l'utilisateur de l'accès au service, et non en fonction de ses capacités contributives individuelles ;

le financement doit couvrir la dépense totale nette du service.

Le texte s'intéresse dans un deuxième temps à la mise en œuvre pratique de la redevance incitative, après avoir constaté qu'elle n'est qu'anecdotique en France, alors qu'elle est fort répandue dans un certain nombre de pays, dont de nombreux voisins de la France. Deux exemples français sont analysés, en Vendée et dans le Bas-Rhin, car répondant à plusieurs conditions qui en rendent l'étude pertinente. Ces deux collectivités financent leur système avec une partie fixe et une partie variable de redevance, mais avec des modalités différentes. Les résultats obtenus ont permis d'accroître le tri des ménages, et quantitativement (quasi-doublement) et qualitativement, de réduire par conséquent de 40% les ordures ménagères résiduelles, et de freiner l'accroissement des quantités totales de déchets ménagers. Quant aux comportements déviants, ils restent relativement marginaux et limités dans le temps.

D'autre part, il n'a pas été aisé pour les collectivités de définir dès le premier coup, le bon niveau de tarification permettant de couvrir l'ensemble du coût de la gestion des déchets. Elles ont toutes deux fait face à un déficit et ont dû augmenter fortement la partie fixe payée par chaque ménage. A. Le Bozec modélise le comportement d'une collectivité recherchant son équilibre budgétaire. De ce travail, il en retire notamment le fait qu'il est préférable, afin d'établir une première structure tarifaire, de définir comme assiette de la part fixe l'ensemble des coûts incompressibles du service. Néanmoins, l'équilibre financier relève essentiellement d'un processus lent d'apprentissage, tant des ménages qui modifient leur comportement, tant de la collectivité locale qui, au-delà de l'effet incitatif, doit également tenir compte des contraintes budgétaires. A. Le Bozec conclue que sa méthode de simulation financière est susceptible d'aider les collectivités dans leur démarche d'ajustement tarifaire en fonction de l'évolution escomptée du comportement des ménages.

Thèses soutenues sur le thème :

2.11 Patrick Jollivet Représentation économique du comportement écologique des consommateurs Le cas des déchets ménagers, thèse en économie, soutenue le 17/12/2001.

Laboratoire : C3ED - DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES, Univ. de Versailles ST QUENTIN EN YVELINES, Collège Vauban - 47 Bd Vauban, 78047 GUYANCOURT CEDEX.

Cette thèse pose la question de la représentation économique du comportement des consommateurs, lorsque ces derniers affichent un certain degré de sensibilité vis-à-vis de l'environnement. Nous nous intéressons en particulier à la production de déchets des ménages, que nous proposons d'aborder d'un double point de vue : comme conséquence de l'activité de consommation, d'une part, comme activité économique à part entière, dans laquelle les individus doivent effectuer des choix, d'autre part. La problématique centrale de cette thèse est donc la suivante : peut-on représenter économiquement le phénomène 'déchet' dans l'acte individuel de consommation ? Dans la première partie de ce travail, nous proposons de représenter la sensibilité des consommateurs vis-à-vis de l'environnement, en général, et des déchets en particulier. Le postulat est que les individus peuvent intégrer la variable 'environnement' dans leurs choix de consommation, dès l'achat de produits sur le marché : ceci définit ce que nous proposons d'appeler la rationalité environnementale continue des agents économiques. Dans une seconde partie, nous caractérisons le comportement d'un individu qui choisit de trier ses déchets. A partir d'une enquête qualitative que nous avons réalisée, nous recherchons dans les discours et les pratiques des agents à définir ce qu'est le comportement du consommateur-producteur (-trieur) de déchets. Il apparaît, lors de cette enquête, que la sensibilité écologique des agents économiques, lorsqu'elle existe, ne se traduit pas prioritairement dans leurs choix de consommation. Les préoccupations vis-à-vis des déchets ménagers, postérieures aux décisions d'achat de biens, définissent une rationalité environnementale discontinue et nous conduisent à élargir le cadre d'analyse traditionnel du consommateur.

2.12 Estelle KAH Un problème de préservation de l'environnement en géographie : l'élimination des déchets ménagers et le comportement des usagers L'exemple du consentement à payer, thèse en Géographie humaine soutenue le 22/12/2000.

Laboratoire : IMAGE & VILLE, ULP - CNRS, 3 rue de l'Argonne, 67083 STRASBOURG CEDEX

La modernisation du service des déchets ménagers, est entreprise depuis une dizaine d'années, en France, dans le dessein de préserver l'environnement contre des dégradations multiples. Elle passe par la valorisation de ces déchets, engendrant des surcoûts répercutés sur les usagers, et la participation des ménages par l'intermédiaire du tri sélectif. C'est ainsi un service public qui, fait inhabituel, est amené à solliciter la participation de l'utilisateur, tout en lui demandant de payer plus cher, en vue d'une protection de l'environnement à long terme.

S'interroger sur les intentions de la population, c'est enquêter auprès d'elle, au moyen de la méthode de l'évaluation contingente, pour savoir si les usagers consentent à payer davantage pour améliorer le service ; c'est aussi leur demander s'ils s'impliquent en triant leurs déchets. L'enquête est réalisée sur un échantillon de 300 ménages répartis en 6 sous-régions de l'Alsace et 4 zones urbaines de Strasbourg, obtenues à partir de typologies.

En s'appuyant sur les acquis de la psychologie, par l'intermédiaire de la grille de lecture que peut constituer le modèle des normes subjectives – attitudes – intention – comportement de M. Fishbein, et en complétant les déclarations d'intention et de participation au tri, par une question ouverte d'opinion, explorée par la méthode d'analyse des données textuelle Alceste, on tente de répondre à l'hypothèse que les personnes qui trient leurs déchets et consentent à payer davantage, acceptent la modernisation. Mais l'analyse de leurs opinions ne permet guère de les penser concernés par l'environnement à long terme. Les critères explicatifs des variations géographiques des réponses sont analysés et modélisés par des modèles logit.

2.13 Alexandra Togli Efficacité et incitation dans les régimes de régulation reposant sur des mécanismes de financement Une modélisation physique et financière de la gestion des déchets ménagers en France, Danemark et Grèce, thèse en sciences économiques

Soutenue le 05/03/2003

Laboratoire : CIREN, Jardin Tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX

L'approche contemporaine des instruments utilisés par les politiques d'environnement tend à privilégier une régulation dans laquelle la concertation entre les autorités publiques, les firmes et les autres agents décentralisés (collectivités locales, associations) prend une place importante. L'intervention publique se justifie notamment pour limiter le problème du passager clandestin, et pour promouvoir l'adoption des solutions collectivement les plus efficaces. Au-delà des propriétés d'efficacité, ce qui importe pour les acteurs est la capacité de la politique à résoudre les problèmes qu'ils se posent et à ne pas dégrader leur position économique. C'est à travers ce filtre que l'atteinte des objectifs publics est appréhendée. Prenant les objectifs publics d'une politique environnementale comme donnés, notre travail de recherche vise à mettre en évidence comment les régimes de régulation reposant sur de nouveaux dispositifs financiers engendrent des performances qui manifestent un écart parfois important avec des objectifs formulés en termes physiques.

Pour cela, nous nous appuyons sur une investigation empirique des régimes de gestion des déchets ménagers mis en place dans trois pays européens : la France, le Danemark et la Grèce. Ces pays ont été retenus dans une perspective comparative car ils présentent des contextes et des régimes effectifs très différents, permettant de mieux isoler et interpréter les facteurs qui peuvent peser sur les problèmes de mise en oeuvre des objectifs publics.

Le cœur de la démarche suivie est un travail de modélisation conjointe des flux physiques et financiers mis en mouvement par un régime donné compte tenu de ses règles constitutives. Un modèle national de simulation a été développé et appliqué dans les trois pays retenus. Celui-ci nous permet d'abord d'étudier dans quelle mesure les flux financiers mis en oeuvre en application des règles sont susceptibles, ou non, d'engendrer des flux physiques (taux de valorisation et de recyclage, importance relative des différentes filières de gestion, ...) qui correspondent aux objectifs affichés (scénario de "référence"). Une fois repéré l'écart, il nous permet ensuite de procéder à des simulations prospectives des effets de changements dans les règles, afin de parvenir à une meilleure convergence physique et financière du régime autour des objectifs visés (scénario "objectifs").

Les simulations réalisées permettent de tirer des enseignements sur les incitations à introduire pour atteindre les objectifs. Elles illustrent également le rôle de la modélisation et éclairent les points forts

et/ou faibles de chaque régime. La principale leçon de méthode retirée de la thèse est qu'il convient de veiller aux incitations incorporées à un nouveau régime de régulation, au-delà de la dimension financière.

2.14 Elvire Van Staevel-Bernardet Natures de la pollution - Approche anthropologique des représentations de la dioxine et de son Impact sanitaire, thèse en anthropologie sociale

Soutenue le 11/12/2003

Laboratoire : CERMES, 182 Bd de la Villette, 75019 PARIS

Cette thèse présente une approche anthropologique de la pollution, par une analyse de sa conceptualisation, et de ses fonctions sociales et culturelles. Ce travail s'élabore par l'ethnographie de mobilisations sociales autour d'usines d'incinération de déchets, par une étude de la controverse sociotechnique relative à la dioxine, par la comparaison des constructions culturelles des déchets et des pollutions. Ces analyses permettent d'examiner différentes problématiques telles que la construction sociale du risque, du corps et de la santé, le rapport à la technologie et à l'expertise scientifique, la relation à la nature. Enfin cette mise à l'épreuve de la notion de pollution sur des terrains occidentaux confirme les rôles d'expression et de sanction que les « systèmes de souillure », étudiés par Mary Douglas, jouent à l'égard des structures symboliques et sociales, et permet d'affirmer l'intérêt de la pollution en tant que catégorie anthropologique.

Thèses Ademe en cours

2.15 Mickaël Dupré Diffusion et engagement : Une alternative aux démarches d'information, communication et sensibilisation : Le cas des comportements pro-environnementaux (économie d'énergie, prévention et tri des déchets)

Début de la thèse : 2004

Laboratoire : CTRE RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE COGNITION & COMMUNICATION, Université Haute Bretagne, Campus Villejean, 35043 RENNES CEDEX, FRANCE

Thèse cofinancée par : ECO-EMBALLAGES et par RENNES METROPOLE

2.16 Johan Van Niel : Les implications d'une généralisation de l'économie de fonctionnalité sur les relations du citoyen-consommateur au marché

Laboratoires : CREIDD – Centre de Recherches et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable - UTT 12 rue Marie Curie, BP 2060, 10010 TROYES CEDEX, France

IPTEH – Institut de Politiques Territoriales et d'environnement humain – Université de Lausanne : Bâtiment Amphipôle Quartier Sorge 1015 Lausanne Suisse

Thèse cofinancée par EDF R&D

L'économie de fonctionnalité consiste en la substitution de la vente d'un service à celle d'un produit. Walter Stahel, directeur du Product-Life Institute à Genève, la définit comme une économie qui « optimise l'utilisation (ou la fonction) des biens et services et par conséquent la gestion des richesses existantes (produits, connaissances et capital naturel). L'objectif économique en est de créer une valeur d'usage la plus élevée possible pendant le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources et d'énergie possible. » Dans cette perspective, les producteurs, qui resteraient propriétaires de leurs produits, s'orienteraient d'eux-mêmes vers la conception et la production de biens pérennes et économes lors de leur usage, ainsi que modulables et facilement décomposables, de façon à faciliter la récupération de leurs différents composants et matériaux en vue de la rénovation, l'amélioration, la réutilisation ou le recyclage de ceux-ci. Cette approche, qui semble

constituer une des rares voies prometteuses en matière de développement durable, repose cependant sur l'acceptation par les citoyens des réformes sociétales profondes qu'elle induit. Les objectifs de cette thèse sont donc de questionner la faisabilité du passage à une société de fonctionnalité et d'inventorier les problèmes et obstacles afférents à cette mise en œuvre :

- impacts de l'extension de la sphère marchande dans les usages quotidiens,
- intrusion dans la vie privée due aux nécessaires procédures de contrôle,
- respect de la parité entre contractants, maintien de la concurrence et autres difficultés d'ordre juridique et réglementaire associées à l'établissement de contrats à longue durée,
- coûts d'ordre symboliques liés à la distanciation à la propriété de l'objet des consommateurs,
- questions de justice et d'équité sociale, notamment suite au prévisible assèchement du marché de l'occasion...

C'est sur l'ensemble de ces aspects qu'il est proposé ici de travailler. Il faut analyser leur nature, jauger les risques qu'ils représentent, essentiellement en termes de cohésion sociale, afin d'identifier des solutions juridiques, institutionnelles ou autres offrant des garanties aux divers acteurs de la société. De l'identification de ces solutions, il sera possible d'effectuer une analyse qualitative des coûts et des bénéfices du modèle d'économie de fonctionnalité, afin de comprendre s'il s'agit d'une piste sérieuse, eu égard aux enjeux de développement durable.

Début de la thèse : 2006

THESES ADEME NON CLASSEES DANS LES AXES DEFINIS PAR LE RESEAU

3.1 Rachel Baudry Service public, filière industrielle, coûts sociaux du traitement des déchets ménagers. Quelle place pour le recyclage ?, thèse d'économie soutenue le 15/12/2000.

Laboratoire : LAMETA - LAB. MONTPELLIERAIN ECONOMIE THEORIQUE & APPLIQUEE, UFR Sciences Economiques - Espace Richter, Avenue de la Mer - BP 9606, 34054 MONTPELLIER CEDEX 01

METHODES D'ANALYSE DES SYSTEMES & DES STRUCTURES, Université Claude BERNARD- LYON I, 43 Bd du 11 novembre 1918 - Bât. 101, 69622 VILLEURBANNE CEDEX

Nos sociétés développées ne produisent pas que des richesses : elles engendrent aussi des quantités croissantes de déchets. Ces déchets étant considérés comme sans valeur par leurs producteurs, leur prise en charge n'est pas assurée par le marché : ce sont des externalités négatives. Cette prise en charge est donc l'objet d'un service public, le service d'enlèvement des ordures ménagères. Basiques à l'origine, les techniques mises en œuvre dans ce cadre se sont complexifiées depuis quelques décennies grâce aux innovations apportées par les industriels, à qui la mission de service public est souvent déléguée. La filière du recyclage des déchets ménagers - originale car elle transforme des biens manufacturés en matières premières - met en scène différents acteurs animés d'intérêts variés et parfois contradictoires.

Dès lors, en nous situant dans le cadre théorique de l'économie du bien-être, nous pouvons fournir une aide à la définition d'une politique optimale de gestion des déchets ménagers, en cherchant à maximiser l'avantage collectif. Pour ce faire, nous recensons tout d'abord l'ensemble des coûts privés et externes des différentes options de traitement des déchets ménagers. Ensuite, nous calculons leur coût social, ce qui nous permet de définir les conditions dans lesquelles certaines options de traitement sophistiquées, telles que le recyclage, sont les plus souhaitables pour la société dans son ensemble.

3.2 Nora BENRABIA Choix organisationnels et Institutions : le cas de la réforme du secteur des déchets ménagers en Afrique subsaharienne, thèse en sciences économiques

Soutenue le 09/12/2002

Laboratoire : C3ED - DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES, Univ. de Versailles ST QUENTIN EN YVELINES, Collège Vauban - 47 Bd Vauban, 78047 GUYANCOURT CEDEX

L'ouverture au privé du secteur des déchets ménagers en Afrique subsaharienne soumet le secteur au choix organisationnel dans un contexte institutionnel particulier depuis le début des années quatre vingt-dix. En effet, l'évolution de l'intervention publique dans le développement des économies africaines a connu de grands bouleversements dont le plus récent est le passage du paradigme du consensus de Washington à celui de la bonne gouvernance. Dans cette perspective le rôle de l'Etat est certes réhabilité, mais selon une conception minimaliste et fonctionnaliste afin de renforcer les mécanismes du marché. C'est une approche néo-institutionnelle du développement économique qui est privilégiée par les bailleurs de fond telles que la Banque mondiale. Ce contexte ouvre la voie au choix de nouvelles formes organisationnelles alternatives à la gestion publique traditionnelle dans le secteur des déchets ménagers.

Le bilan des premières expériences de privatisation des services publics en Afrique subsaharienne, ont mis en exergue les conditions de l'émergence de telles réformes. Ainsi, la faisabilité politique de la réforme s'est avérée un déterminant incontournable. Celui-ci conditionne aussi bien l'émergence de la réforme, le choix organisationnel et les résultats de la réforme selon un principe d'interdépendance entre l'environnement institutionnel et la structure de gouvernance. Cette nouvelle grille d'analyse des réformes est ancrée dans le courant de l'analyse néo-institutionnelle.

Cette thèse montre que la question du choix organisationnel dans le secteur des déchets ménagers n'échappe pas à cette logique. Nous illustrons notre propos à partir de l'étude de cas de Dakar. En confrontant la grille d'analyse des réformes selon les séquences de leur attractivité, faisabilité et crédibilité, nous montrons que la réforme engagée à Dakar en 1995 repose sur une structure de gouvernance de forme hybride particulière. Si la dimension politique a été à l'origine de la réforme, son efficacité repose à la fois sur la répartition des effets redistributifs, les incitations de l'arrangement contractuel et les engagements crédibles des parties notamment ceux des autorités publiques.

3.3 Frédéric Corona Analyse socio-économique de la gestion des déchets en milieu insulaires : application au cas des îles de la Méditerranée occidentale.

Début de la thèse : 2002

Laboratoire : SYSTEMES PHYSIQUES DE L'ENVIRONNEMENT, EQUIPE CHIMIE & BIOMASSE, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO, FRANCE

Thèse cofinancée par : COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE.

3.4 Marie-Pierre Lavouillotte Les contrats privés d'élimination de déchets Contribution des contrats de droit privé à la protection de l'environnement, thèse de droit soutenue le 07/12/2001

Laboratoire : CERJUMA, Faculté de Droit & Science Politique, 4 Boulevard Gabriel, 21000 DIJON. Thèse cofinancée par : CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE.

Les nombreuses réglementations relatives à la gestion des déchets font peser sur leurs détenteurs une véritable "contrainte environnementale". Dès lors, les producteurs ont dû trouver diverses solutions afin d'anticiper l'éventuelle mise en oeuvre des responsabilités pénale, civile, et administrative, inhérentes à la possession de déchets. La passation de contrats qui délèguent la gestion des déchets à une entreprise spécialisée, en est une.

Un tel procédé est licite, puisqu'il respecte l'obligation légale d'élimination et l'interdiction d'abandon. Il présente en outre de multiples avantages. La sous-traitance partielle ou totale de la gestion des déchets à un établissement tiers, permet en effet de maîtriser les coûts, d'être libéré de toutes les tâches administratives liées à l'élimination, et donc de se concentrer sur son activité. Le contractant peut être plus à même de juger de la fiabilité de certaines filières, d'assurer une veille juridique, de négocier et de gérer les éventuels sous-contrats.

Ce type d'accord suppose toutefois une confiance totale entre les parties. Le producteur de déchets doit en effet être assuré de la compétence de son cocontractant, car il ne saurait être exonéré de sa responsabilité légale du simple fait de la passation d'un tel contrat. En effet, si la remise des déchets peut opérer dans certains cas un transfert de leur garde, il en reste propriétaire jusqu'au constat de l'élimination finale. Par le biais des stipulations contractuelles, le producteur pourra cependant

aménager les conditions de mise en oeuvre de sa responsabilité, et en cas de contentieux, il bénéficiera de recours contractuels contre l'éliminateur défaillant.

Le contrat organisant la délégation de l'élimination des déchets à un tiers apparaît ainsi comme un nouveau modèle régulateur de partage des risques liés aux déchets, entre différents partenaires économiques. Qualifié de contrat de prestation de services, il se singularise par des obligations contractuelles renforcées par les obligations légales relatives à l'élimination des déchets dont elles constituent la mise en oeuvre. Le contrat est ainsi l'instrument privilégié de la conciliation entre des intérêts économiques purement privés et l'intérêt collectif de protection de l'environnement.

3.5 Simone Schucht Une évaluation interdisciplinaire de la mise en oeuvre d'une politique environnementale européenne La Directive relative aux Incinérateurs des déchets municipaux (89/429/CEE), thèse en économie et finance

Thèse soutenue le 8/12/2004

Laboratoire : CERNA, Ecole des Mines de Paris, 60 Bd Saint Michel, 75272 PARIS CEDEX 06

La thèse porte sur la mise en oeuvre (implementation) des Directives environnementales européennes. Plus précisément, elle évalue de manière approfondie l'efficacité de la Directive 89/429/CEE relative aux émissions atmosphériques des incinérateurs des déchets municipaux existants et sa mise en oeuvre en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume Uni. Elle comporte également une analyse économétrique des déterminants du comportement des inspecteurs en charge du contrôle et de l'implementation sur le terrain.

3.6 Simon Williamson Gestion déléguée et environnement. Le cas du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Début de la thèse : 1999

Laboratoire : CRUARAP, Faculté de Droit et des Sciences Politiques, Chemin de la Censive du Tertre -BP 81307, 44313 NANTES CEDEX 03, FRANCE

Thèse cofinancée par : CONSEIL REGIONAL PAYS DE LOIRE

Annexe 3 Compte-rendus des réunions des chercheurs en sciences sociales

Compte-rendu de la réunion du 28/01/2005 organisée à Villeurbanne RECORD

Etaient présents à la réunion :
Bénédicte Couffignal (RECORD)
Alain Navarro (Ex-INSA)
Nicolas Buclet (CREIDD –UTT)
Rémi Barbier (ENGEES – CEMAGREF)
Danielle Salomon (Risques et Intelligence)
Gérard Bertolini (Université Lyon I)
Mathieu Glachant (Ecole des Mines de Paris)
Cyrille Harpet (Economie & Humanisme)
Elvire Van Staevel (Université Lyon 2)
Gérard Keck (Ecole Vétérinaire de Lyon)

Première partie de la réunion : les présentations

La première partie de cette réunion a été dédiée aux présentations, tant de l'association RECORD, que de chacune des personnes présentes. Parmi les principaux thèmes de recherche en cours d'exploration, évoqués par les uns et les autres, citons notamment la question de « l'acceptabilité sociale » vis-à-vis des décisions en matière de gestion des déchets, notamment en ce qui concerne les infrastructures ; une réflexion générale sur la communication, l'information et le dialogue autour des sites de traitement des déchets, mais aussi autour des déchets industriels ; l'existence d'un vide juridique sur les questions de qualité de vie ; la problématique de la gestion des boues de station d'épuration ; la question du déchet et du psychique ; la prévention de la pollution à la source, au niveau du lien entre consommateur et producteur ; la question de la tarification incitative, y compris dans une perspective internationale ; le concept de responsabilité élargie des producteurs, notamment via les éco-organismes et « l'auto-établissement » de taxes ; la problématique sur les langages communs à développer entre parties prenantes ; comparaison entre la façon dont sont perçus les risques sanitaires traités de façon technique par des organismes spécialisés, et la perception de ces mêmes risques par des profanes ; études sur les réseaux d'économie sociale et solidaire.

Deuxième partie de la réunion : autour de quelles bases communes organiser un réseau ?

S'il est établi qu'un intérêt a été exprimé par certains des membres de l'association RECORD, quant à la constitution d'un réseau « Déchets et Sciences Sociales », la question qui a été posée lors de la réunion a été notamment celle de comprendre si cette double entrée peut être suffisamment forte pour fédérer des chercheurs au sein d'un réseau. La question peut en effet se poser de la pertinence d'une entrée plus conceptuelle que l'entrée « déchets ».

Néanmoins, et notamment en fonction des présentations des uns et des autres, ainsi que de la discussion qui s'en est suivie, les participants se sont trouvés d'accord sur l'opportunité de choisir deux ou trois thèmes de recherche à approfondir collectivement. L'objectif est notamment celui d'identifier des sujets d'études et de recherches de portée stratégique, sujets sur lesquels il serait possible de travailler collectivement. Afin de concrétiser assez vite cette démarche collective, une des idées soulevées serait de proposer un ou deux sujets d'études à l'association RECORD.

Les thèmes retenus sont les suivants :

- Gouvernance et gestion territoriale des déchets
- Responsabilité étendue des producteurs

Parmi les pistes évoquées afin de rendre opérationnelle le premier thème, la possibilité d'effectuer un recensement des cas d'études de crises territoriales, mais aussi de s'intéresser à ce qu'il en est de cette même question à l'étranger.

Afin de renforcer les liens entre membres du réseau, il serait par ailleurs intéressant que chacun propose à la lecture un ou deux articles de son cru, ceci afin d'accroître la connaissance commune entre membres.

Préparation de la suite : la prochaine réunion

Plusieurs idées ont été soulevées, parmi lesquelles l'idée de demander à chacun de présenter ses travaux, ou encore d'inviter des personnes extérieures. Eu égard à la définition des deux (premiers ?) thèmes fédérateurs, l'option retenue est celle de demander à chacun de prévoir une présentation axée sur son propre point de vue, quant aux sujets de recherche à développer, notamment dans une approche mêlant diverses disciplines. Il est prévu, dans cette optique, que Nicolas Buclet envoie par courrier électronique une première ébauche des sujets envisageables pour chacun des deux thèmes.

Compte-rendu de la réunion du 01/04/2005 organisée à l'Ecole des Mines de Paris

Etaient présents à la réunion :
Bénédicte Couffignal (RECORD)
Nicolas Buclet (CREIDD –UTT)
Danielle Salomon (Risques et Intelligence)
Mathieu Glachant (Ecole des Mines de Paris)
Elvire Van Staavel (Université Lyon 2)
Fabrice Flipo (INT Evry)
Arnaud Lecourt (Université du Mans)

Présentations, retour sur le compte-rendu de la première réunion

Après de courtes présentations, notamment de Fabrice Flipo et Arnaud Lecourt qui nous ont rejoints, il a été assez vite question des objectifs du réseau, et notamment du poids à donner à l'interdisciplinarité. Quelle ambition dans cette direction ? Une démarche pragmatique serait sans doute celle d'assurer déjà de prime abord des complémentarités entre disciplines. Autre question, celle de la constitution d'un réseau de recherche ou d'expertise ? Le domaine des déchets nécessite probablement que ces deux tendances soient associées. Le réseau serait avant tout un réseau de recherche mais, en même temps, les institutions ou entreprises à la recherche d'experts pourront se rapprocher du réseau en fonction de leurs besoins.

Enfin, il semblait à plusieurs d'entre nous que le premier compte-rendu n'était pas assez explicite quant au besoin de constituer une sorte de base de données des chercheurs en la matière. Il a été proposé que les membres du réseau rédigent une fiche pour se présenter, avec mots-clés, un court CV, les articles et travaux les plus importants, notamment en lien avec les déchets, ainsi que le type d'intérêt par rapport à la question des déchets. Nicolas Buclet a proposé de rédiger d'abord sa propre fiche, afin de disposer d'un canevas sur lequel s'accorder pour disposer d'un modèle uniforme. Ce modèle sera proposé à tout chercheur souhaitant intégrer le réseau, afin qu'il le remplisse, condition nécessaire à son intégration effective.

Il a été également suggéré qu'une meilleure connaissance de la bibliographie existant sur le sujet permettrait de mieux définir les axes de recherche à développer dans le cadre du réseau.

Présentation de Fabrice Flipo sur le groupe de recherche ETOS sur « Connaissance et compréhension du devenir des infrastructures numériques usagées »

Les technologies de l'information et de la communication se généralisent dans un grand nombre de secteurs de la vie collective et domestique. Produites en grandes quantités, elles exigent de grandes quantités de ressources et aboutissent à de non moins grandes quantités de déchets. Des deux côtés de la chaîne, les enjeux et les acteurs sont mal connus.

Ce projet se propose d'examiner les deux côtés de la chaîne. En premier lieu, l'aval de la chaîne et la gestion des déchets. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) auraient représenté 1,7 millions de tonnes en France en 2000. Le taux de croissance de ces déchets serait de 3 % à 5 %. Que deviennent-ils ? Qui s'en charge ? Quelles sont les filières ? Quelles sont les contributions et les responsabilités des différents acteurs, entreprise, collectivité territoriale, associations ou consommateur ? L'adoption et la mise en œuvre d'une directive européenne relative aux DEEE en août 2004 exacerbe l'urgence de s'interroger sur les mécanismes existant dans la gestion de ces déchets et sur leur avenir. D'autre part, l'amont. Bon nombre de stratégies de traitement des déchets dépendent de la manière dont sont conçus les produits. L'écoconception a déjà gagné le secteur des TIC : HP et d'autres constructeurs ont pris des initiatives et dans ce domaine également il existe un cadre législatif de plus en plus précis.

Ce projet est avant tout une démarche exploratoire visant à produire un état de l'art aussi exhaustif que possible sur la question et des recommandations en termes de projets de recherche (axes à privilégier, coopération possible, thèse, etc.). Il s'agit d'un état de l'art au point de vue scientifique, mais aussi d'une étude de ce que les économistes appellent la « filière » afin d'établir

une première base de compréhension des articulations entre les différents niveaux et les différents aspects que nous avons évoqués. Les attendus vont donc très au-delà d'un état des lieux des problématiques déjà présentes au sein de la communauté scientifique.

Partenaires au sein du GET :

Equipe INT : Fabrice Flipo

Michel Berne, Bruno Salgues, Pierre-Antoine Chardel

Equipe ENST-Bretagne :

Annabelle Boutet, François Deltour, Jean-Robert Kala Kamdjoug

Partenaires extérieurs :

Ecole Centrale de Paris, Wuppertal Institute, Université de Yaoundé, Université des Nations-Unies, Université de Metz, Université d'Evry

<p align="center">Présentation d'Arnaud Lecourt sur un projet en démarrage : Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement pour aider à l'insertion territoriale durable des nouvelles infrastructures</p>

Eléments de cadrage. Le développement durable des territoires impose une réflexion sur la gestion des conflits d'aménagement. Leur connaissance et leur compréhension constituent un élément clé pour un développement intégré des territoires, notamment dans leur composition environnementale. A ce jour, les recherches ont principalement porté d'une part, sur les solutions techniques susceptibles de limiter les externalités négatives des aménagements, et d'autre part, sur les procédures associées aux conduites de projets d'aménagement. Cependant, malgré ces innovations, les associations impliquées dans ces conflits parviennent à retarder la réalisation de certains équipements, voire à obtenir leur abandon.

Des travaux récents soulignent l'importance de la dimension territoriale dans les mobilisations riveraines en recherchant à resituer la perception des impacts dans le vécu des territoires. Plus globalement, ces recherches posent la question du décalage entre des approches purement techniciennes des aménagements et de leurs nuisances et la réalité géographique de leur perception par les populations riveraines. Cela implique de renouer le dialogue entre sciences et sociétés, entre *spécialistes* et *profanes*, de ne plus considérer les aménagements uniquement dans une rhétorique technicienne mais comme une production socio-technique.

Positionnement scientifique et problématique. Les conflits ont longtemps été considérés comme des pathologies. Notre angle d'attaque est inverse. Les conflits sont envisagés ici comme des temporalités privilégiées pour l'analyse des dynamiques sociales et territoriales. En empruntant aux travaux et méthodes issues notamment de la psychologie environnementale et cognitive, ce programme de recherche place les dimensions spatiales et territoriales au cœur de l'analyse. Il vise notamment à mieux comprendre les relations entre la perception des aménagements et leur acceptabilité sociale.

Trois constats corrélatifs sont à l'origine de ce programme : 1) la perception des impacts sociaux et environnementaux des aménagements est peu connue ; 2) aucune étude *ex-ante* n'a été recensée à ce jour ; 3) les interactions potentiellement multiples entre territoire et conflit doivent être approfondies.

La problématique de ce programme est ainsi de s'interroger sur les relations entre les éléments d'appartenance (par exemple patrimoniaux) au territoire et l'acceptabilité ou le rejet d'un projet d'infrastructure par les citoyens.

L'objectif de cette recherche est de construire des indicateurs d'acceptabilité sociale des équipements prenant en considération le vécu des territoires.

Méthodologie. Cette recherche s'appuie sur une phase exploratoire constituée d'entretiens semi-directifs. Au-delà d'une analyse stratégique classique, ils ont pour objet de fixer les hypothèses de travail notamment concernant la perception des impacts potentiels des aménagement (pour cela, le recours à des cartes mentales est envisagé). Ensuite, une enquête par questionnaire sera réalisée auprès d'un échantillon de six cents individus retenus au sein des communes concernées par les projets étudiés. Cette approche couplant informations qualitatives et quantitatives sera reliée à un

système d'informations géographiques qui permettra le géoréférencement des résultats et alors une modélisation en vue de la réalisation d'une analyse spatiale des données issues de la phase d'enquête. Par les éclairages ainsi apportés, il s'agira alors aussi de nourrir la réflexion sur les systèmes d'informations géographiques comme outils d'analyse territoriale et d'aide à la décision, mais également de voir dans quelle mesure ils sont susceptibles de constituer un outil de débat public entre spécialistes et profanes. Cette méthodologie sera appliquée tout d'abord au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (au nord de Nantes) puis transféré à un projet de centre technique d'enfouissement des déchets situé dans l'est de la Sarthe.

Équipes de recherche impliquées : UMR CNRS *Espaces Géographiques et Sociétés* (Universités de Rennes et du Mans), *Centre de Recherche Espace Transports Environnement et Institutions Locales* (Institut d'Urbanisme de Paris-Université de Paris XII).

Financement de la recherche : ADEME, Région Bretagne (Programme de Recherche d'Intérêt Régional), Région Pays de la Loire (contrat de plan Etat-Région du Groupement de Recherche en Géographie Sociale de l'Université du Maine, UMR CNRS ESO)

Durée : 18 mois

Coordination du programme : Arnaud Lecourt, post-doctorant, chercheur associé UMR *Espaces Géographiques et Sociétés*, arnaud.lecourt@wanadoo.fr

Autres chercheurs impliqués : Jean-René Bertrand (Pr., Université du Maine, UMR ESO), Guy Baudelle (Pr., Université de Rennes 2, UMR ESO), Guillaume Faburel (MCF, Université de Paris, Institut d'Urbanisme de Paris), Arnaud Lepetit (IGE, Université de Rennes 2), Jean Ollivro (Pr., Université de Rennes 2, UMR ESO).

Réflexion autour du thème « Gouvernance et gestion territoriale des déchets »

La question est posée quant à l'existence de travaux exhaustifs sur ce thème. Surtout, si l'on peut supposer que de nombreux travaux se sont penchés sur des exemples d'échec, existe-t-il quelque travail sur des cas de succès ?

Un inventaire des conflits d'aménagement pourrait être utile afin de ne pas proposer du déjà fait, ou de passer à côté de certains cas emblématiques. Il pourrait surtout être important de dégager des concepts clairs, compréhensibles par tous, ce qui paraît difficile en l'état.

Deux types de travaux pourraient dès lors être envisagés :

- Un inventaire, recensement des conflits, à effectuer par enquête auprès des préfets, des collectivités locales, de l'Ademe ;
- Un travail de capitalisation sur les travaux effectués relativement à la question de la gouvernance, de la gestion des conflits territoriaux autour d'aménagements du territoire et de projets d'infrastructures

Bénédicte Couffignal suggère l'organisation d'une journée de présentation de structuration de projets devant les membres de l'association Record, notamment l'Ademe et le MEDD, ceci afin d'effectuer un premier calibrage des projets pertinents quant aux moyens à employer (financement de thèses, nombre de chercheurs impliqués...). Avant de présenter des projets véritablement structurés, il est proposé une première réunion de prise de contact, où les chercheurs pourront se présenter et faire part d'idées de projet en lien avec les deux thèmes dégagés lors de la première réunion. **La date du 20 Juin est retenue. La réunion aura lieu à l'Ecole des Mines de Paris de 14h à 17h.**

Discussion sur les objectifs à se donner pour le réseau :

- Faire émerger des questions et répondre collectivement sur des projets ;
- Idée de workshop, de séminaires ;
- Décrire le type d'exercice que peut mener chaque discipline, le paysage de qui travaille sur quoi sur les déchets ;

Réflexion autour du thème « Responsabilité Élargie des producteurs »

Mathieu Glachant expose rapidement ce qu'il pense de ce thème. De son point de vue, la responsabilité élargie des producteurs représente une véritable révolution dans la conception des Etude RECORD n° 04-0716/1A

politiques publiques de gestion des déchets. La politique publique est aujourd'hui essentiellement axée sur le comportement des municipalités, tandis que le comportement des producteurs n'est touché qu'à la marge. Le changement vise à agir non plus tant auprès des élus qu'auprès des acteurs économiques, là où existent d'importantes marges de manœuvre, notamment au niveau de la conception des produits.

Les politiques sectorielles semblent porter davantage leurs fruits que les politiques intégrées fondées sur les Analyses de Cycle de Vie.

En termes de politiques publiques, avec la responsabilité élargie des producteurs, on assiste donc à un transfert de la responsabilité des collectivités locales vers les producteurs, soit individuellement (comme Xerox) soit via des éco-organismes. L'internalisation des coûts doit influencer sur la décision au niveau de la conception des produits. Dans ce domaine, quelles pourraient être les pistes à explorer :

- L'économie de fonctionnalité, notamment par l'étude de cas particuliers ;
- Jusqu'où va-t-on dans cette direction de responsabilité élargie et de filières dédiées ? Jusqu'où cela peut-il être rationnel et efficace ?
- Comprendre (via la sociologie de la consommation) les motivations des consommateurs, à quelles conditions sont-ils prêts à passer à plus écolo ;
- Question de pilotage des dispositifs de type Eco-Emballages ;
- Question des permis négociables, notamment pour les DIB.

Danielle Salomon a ensuite donné son point de vue sur la question à partir de l'exemple des boues de STEP :

Le contexte :

- A la fois valorisation ancienne sur les sols, sans modification du statut de déchet grâce à des propriétés fertilisantes ou agronomiques bénéfiques (reconstitution de structure de sols, apport matière organique, carbone en plus d'azote, phosphore et potassium)
- Et en tant que produit, dont la nomenclature est modifiée par une norme d'application obligatoire pour certains composts devenus supports de culture

La valorisation est possible parce que :

- les bénéfices sont connus, expliqués et soutenus par des acteurs endogènes : chambres d'agriculture, missions de valorisation et confirmés par l'usage
- du fait de la gratuité
- de l'encadrement réglementaire
- c'est une pratique ancienne : depuis les années 1970
- liens proximité en milieu rural
- affirmation autonomie de l'agriculteur face à un monde en transformation et lutte de pouvoir des acteurs de l'aval
- vision positive de la valorisation
- responsabilité attribuée au producteur de déchets
- pas de risques avérés (malgré suivi sanitaire ancien + nombreuses recherches)

Mais elle rencontre des difficultés, y compris du fait du changement de statut :

- crises sanitaires ont souligné la responsabilité du producteur agricole même pour un produit transparent pour lui
- devenu un enjeu politique des organisations professionnelles agricoles
- devenu un enjeu pour les acteurs en aval de la chaîne agro-alimentaire : interdépendance et responsabilité de fait
- lutte pour le contrôle de la dite chaîne entre acteurs de la chaîne, avec contrôle de la sécurité, de l'image et de la qualité :
- enjeu : ne pas perdre le contrôle
- distributeurs aux mains des anti-valorisation : laissera peu de place aux producteurs de produit

Fabrice Flipo insiste sur l'importance des questions de propriété, de contrôle, de souveraineté des utilisateurs finals des biens mis à leur disposition dans le cadre d'une économie de fonctionnalité. Cela suppose de très fortes contraintes sur l'évolution des comportements à la consommation.

Il pourrait être opportun de se fixer comme premier objectif de recherche deux études de cas d'économie de fonctionnalité à étudier de façon multidisciplinaire et à définir un cadre de recherche cohérent. Il pourrait s'agir d'un cas négatif (comme par exemple l'échec de la Smart (voir Alain Geldron)) et d'un cas positif (par exemple Michelin). Il devrait y avoir des liens envisageables entre ce type de projet et les travaux de l'OCDE.

Compte-rendu de la réunion du 17/11/2005 organisée à l'Ademe (Paris)

Etaient présents à la réunion :
Bénédicte Couffignal (RECORD)
Nicolas Buclet (CREIDD –UTT)
Danielle Salomon (Risques et Intelligence)
Rémi Barbier (ENGEES)
Fabrice Flipo (INT Evry)
Chantal Derkenne (Ademe)
Marianne Bloquel (Ademe)
Alain Perez (Total) président de RECORD
Jean Souchet (Solvay)
Eric Dambrine (Ciments Français)

Introduction

Après un rapide tour de table de présentations, Bénédicte Couffignal a rappelé les objectifs de la mission confiée par RECORD au CREIDD, concernant la faisabilité et l'opportunité de constitution du réseau Sciences Sociales et Déchets. Nicolas Buclet a ensuite rappelé la principale conclusion des deux réunions du réseau en constitution, à savoir la nécessité, pour donner corps à ce réseau, de pouvoir lancer au plus vite au moins une recherche ou étude financée et impliquant plusieurs disciplines. Par ailleurs, Nicolas Buclet a rappelé les deux axes de recherche faisant relativement consensus parmi les chercheurs jusqu'ici impliqués dans le réseau, axes également cohérents avec les travaux d'autres chercheurs et doctorants avec lesquels ont été pris des contacts. Ces contacts sont les suivants :

- Jean-Pierre Hillewaere : Ecole des Mines de Douai. A la demande de RECORD, mais M. Hillewaere n'a pas souhaité s'impliquer, considérant la présence de Cyrille Harpet, bien plus spécialisé que lui sur la question et avec une approche semblable.

Grâce à Danielle Salomon et à l'annonce faite sur la liste mail du GIS Risques Collectif (Isabelle Bourdeaux de Grenoble) de la création d'un réseau, de nombreuses personnes m'ont directement contactées :

- Yannick Rumpala : maître de conférences en Sciences Politiques à l'Université de Nice, et chercheur associé au CERAT (Université de Grenoble)
- Isabelle Hayek : doctorante en sociologie sur la Mobilisation contre l'incinération sur Marseille / Bouches du Rhône) sous la direction de Pierre Vergès et de Nicole Ramognino (LAMES, Université de Provence)
- Virginie Noireaux : doctorante au CRET-LOG (transport et logistique) sur les organisations collectives de déchets des industriels (DIB et DIS) dans une logique de proximité géographique et plus particulièrement sur deux points: la coopération des parties prenantes (collectivités, financeurs, porteurs de projet...) et les stratégies logistiques déployées par les prestataires de déchets
- Laurence Rocher : doctorante en aménagement du territoire à Tours sous la direction de Corinne Larrue sur l'étude des dispositifs d'information et de participation dans le cadre de la politique déchets. Travail sur les CLIS en région Centre, puis sur le conflit d'incinérateur en Touraine ainsi que sur le suivi de la révision du plan départemental d'Indre et Loire.
- Olivier Aznar : UMR Métafort (Cemagref - Engref - Enita Clermont - Inra) Cemagref à Clermont-Ferrand. Impliqué dans un programme de recherche sur la gestion des boues de stations d'épuration : Gestion durable des boues d'épuration : Recherche sur les conditions de pérennisation de leur valorisation agricole
- Christian Nicourt : INRA

Jean Souchet pose la question de la pertinence des juristes. En effet, il ne serait pas intéressant de faire appel à des cabinets de juristes spécialisés dans le droit de l'environnement. Il faut véritablement identifier les bonnes personnes (Philippe Billet de Metz ?). En fait il faut parler de chercheurs en droit, ce qui est une autre profession.

Nicolas Buclet a ensuite nommé les deux axes de recherche que le réseau s'est fixé, à savoir :

- Gouvernance territoriale de la gestion des déchets
- Responsabilité étendue des producteurs

Ces deux titres, et notamment le deuxième, ne sont peut-être pas les plus appropriés car réducteurs, et il faudra sans doute réfléchir à leur modification.

Suite à cet état des lieux, la parole a été donnée à Danielle Salomon afin qu'elle présente les idées d'études et de recherches concernant l'axe 1.

Propositions d'études et recherches dans le cadre de l'axe 1 du réseau

Dans le cadre de la première thématique, plusieurs enjeux se dégagent :

- une aggravation à court terme des capacités de traitement (augmentation de la production des déchets, 70 départements ayant un projet en difficulté du fait d'oppositions locales⁵, pénurie projetée à l'horizon 2010, etc.)
- la réforme de la politique des DMA
- les modifications de comportements des décideurs comme des populations
- l'intégration des divers aspects d'une politique des déchets (prévention, valorisation, bénéfices, coûts, coordination des politiques sur un territoire, conception de capacités pour différents types de déchets, la capacité de dialoguer sur l'intégration de ces éléments avec les parties intéressées, etc)
- la place des arguments concernant la santé dans les relations entre décideurs et populations au sujet d'un projet ou d'une décision d'implantation d'une unité de traitement de déchets

L'ADEME comme le Conseil National des Déchets souhaitent entreprendre des actions concrètes sur la concertation.

Pour avancer sur ces sujets, il est important au préalable de réunir des données encore insuffisantes.

Le groupe propose de conduire les études suivantes :

- ❖ Colliger les éléments concernant les plans (PDEDMA) ou projets de traitement de déchets ménagers ou industriels présentant des difficultés, à partir des éléments réunis par l'évaluation du Commissariat au Plan et d'en réaliser une analyse ; puis un questionnaire pourrait être adressé tant aux Conseils Généraux, services de l'Etat qu'aux communes ou communautés de communes identifiées afin d'approfondir la nature des difficultés et les actions entreprises ainsi que, pour celles qui sont connues, leur efficacité.
- ❖ Synthétiser les travaux existants, notamment réalisés à la demande de l'ADEME ou par d'autres parties, afin d'en dégager les éléments communs comme les éléments distinctifs et ainsi faire des propositions plus précises pour élaborer des stratégies d'installation d'unités de traitement, incluant lorsque cela est pertinent des démarches participatives.
- ❖ Concevoir un travail commun avec le réseau Déchets et Santé autour de la mise à disposition des données scientifiques

Proposition 1

Le rapport du Commissariat Général au Plan fait état de 70 départements rencontrant des difficultés autour de projets d'UIOM, centres d'enfouissement techniques ou les deux (p 211).

Le point de départ consisterait à se procurer les données correspondantes.

Celles-ci permettraient d'élaborer un questionnaire, éventuellement distinctifs selon différents critères (taille, projets, secteurs de traitement tels que définis dans le rapport d'évaluation du Plan, etc) à adresser aux Conseils Généraux, services départementaux, communes ou communautés de communes, quelques associations, DRIRE, etc..

Ces questionnaires devraient permettre d'approfondir plusieurs dimensions :

⁵ Rapport de l'instance d'évaluation présidée par Jean-Louis Dufeigneux, *La politique du service public des déchets ménagers et assimilés*, Commissariat Général au Plan, Paris, décembre 2003, p 211.

- les contextes du conflit (pourquoi, comment, qui, autour de quoi, les arguments, les acteurs, etc),
- les actions entreprises pour y répondre (par qui, selon quelles références, de quelle nature, etc.) et en particulier les mesures visant à dégager des bénéfices aux opérations (incitations, réduction, valorisation, etc)
- les démarches d'information, de concertation, participatives : lesquelles, par qui, sous quelles formes, les évolutions éventuelles, les ressources dédiées, l'aide éventuelle reçue, etc.
- les réponses des populations et de leurs représentants et l'efficacité des mesures entreprises

La synthèse de ces questionnaires devraient permettre d'identifier d'éventuels aspects communs non seulement dans les difficultés mais également dans les actions menées pour réguler les conflits ainsi que des éléments distinctifs ou des spécificités locales.

Proposition 2

Un certain nombre de collectivités ou de groupes, confrontées à des blocages (plans départementaux impossibles à appliquer, projets non aboutis, etc.) ont initié des démarches locales originales associant sous des formes variées et plus ou moins étroites les populations ou en innovant dans le cadre du projet notamment sur les solutions intégrées ou de valorisation.

Première étape : identification de cas

L'identification des cas peut se faire en combinant plusieurs sources :

Au niveau territorial :

- L'ADEME a commandé des études autour de plusieurs d'entre eux, les délégués de l'ADEME ont également accès à des données dans les régions
- Les Conseils Généraux qui ont maintenant la charge des PDEDMA
- Les DRIRE qui autorisent et contrôlent les sites de traitement de déchets
- Les médias principalement régionaux, locaux ou professionnels
- Les bureaux d'étude qui en réalisent de façon plus ou moins partielle ou complète
- Les associations locales

Au niveau central :

- Le Conseil National des Déchets
- La DPPR du MEDD
- Les associations de collectivités
- Les grandes groupes
- Les associations nationales s'investissant sur ces thèmes
- Les recherches ou études menées sur ces sujets.

Les questionnaires cités ci-dessus pourront également faire ressortir des cas.

La littérature française et internationale constitue également une source de données à incorporer dans l'analyse.

Deuxième étape : valorisation des éléments réunis

Obtenir la communication des éléments connus par les sources sur les cas cités.

Lecture, analyse des éléments, cas, rapports, documents, articles communiqués.

Le cas échéant, réalisation d'entretiens complémentaires permettant d'enrichir les données obtenues.

Elaboration d'une grille commune d'analyse

Troisième étape : synthèse des résultats

Rapport proposant une classification des situations en distinguant plus particulièrement d'un côté les innovations dans le cadre du projet lui-même et d'un autre côté, les dispositifs particuliers de participation des publics.

Restitution auprès de partenaires intéressés.

Publication d'un article ou d'un document de synthèse facilement accessible.

Proposition 3

Le Réseau Déchets et Santé produit un travail magistral de veille concernant les travaux scientifiques relatifs aux déchets. Il peut arriver que des représentants de ce réseau soient invités à communiquer des résultats dans le cadre de processus ou de projets relatifs à des traitements de déchets. Ces expériences pourraient être analysées en vue d'en synthétiser les points intéressants avec le double objectif suivant : de diffuser les bonnes pratiques existantes le cas échéant ; de systématiser ces interventions sous des formes qui peuvent être à concevoir en commun avec des parties intéressées (agences de sécurité sanitaire, associations, représentants de collectivités territoriales, etc).

Ce projet serait soumis d'une part, à l'intérêt des partenaires et d'autre part, à l'accord du Réseau Déchets et Santé.

Discussion

Jean Souchet trouve bien notamment de tirer des enseignements du domaine des sciences sociales à partir des travaux du réseau Santé Déchets (RSD).

En revanche, Chantal Derkenne se demande bien si l'état des lieux proposé est pertinent. Cet état des lieux se retrouve notamment dans le rapport du Commissariat au Plan de façon relativement exhaustive. Par ailleurs, Chantal Derkenne ne comprend pas vraiment si le travail suggéré est une proposition d'un travail d'enquête approfondi auprès des acteurs afin de comprendre le pourquoi des échecs en phase d'implantation d'infrastructures de traitement des déchets, ou s'il s'agit d'établir un état des lieux des situations conflictuelles, ou encore un état des lieux des travaux accomplis en la matière. Des monographies ne seraient-elles pas plus pertinentes ?

Jean Suchet considère lui qu'une étude permettant de disposer d'éléments quantitatifs sur les projets d'incinération et les échecs rencontrés serait de toutes les façons intéressant, ce que confirme également Marianne Bloquel.

Rémi Barbier fait remarquer qu'il a déjà établi et fait circuler un questionnaire afin d'identifier les divers cas intéressants de controverse à étudier au travers de monographies.

Chantal Derkenne considère en revanche qu'un état des lieux sur l'existant à l'étranger serait plutôt intéressant. C.D. voit en fait trois niveaux d'études possibles : le « comptage des problèmes sur le terrain » ; l'état des lieux des travaux scientifiques dans le domaine en France ; l'état des lieux des travaux scientifiques dans le domaine à l'étranger. Le fait d'étudier, de façon légère, les pourquoi des échecs suppose l'élaboration de questionnaires et de moyens lourds, ce qui est a priori exclu pour l'heure.

Marianne Bloquel suggère néanmoins l'intérêt d'une « photographie » de ce qui se passe, tant sur les déchets ménagers, que sur les déchets industriels, afin de repérer des similitudes de cas. M.B signale également une thèse de B. Charlier, soutenue en 1999 : « Géographie des conflits environnementaux depuis 1974 » soutenue à l'Université de Pau.

Fabrice Flipo suggère que les membres du réseau élaborent un corpus commun concernant les travaux existants, tandis que Rémi Barbier rappelle également un travail de 6 monographies de situations départementales, et que Chantal Derkenne évoque un travail de l'Ademe sur les moyens de communiquer autour des sites pollués orphelins.

Quel objectif pour la suite ?

Il n'y a donc pas de consensus autour des propositions faites par le réseau. A ce stade, il apparaît d'autant plus nécessaire d'élaborer ce qui avait déjà été évoqué lors des précédentes réunions, à savoir la création d'une base de données comprenant non seulement les références et travaux de chacun des membres, mais également d'éventuelles synthèses (lorsqu'elles existent) de grilles de lectures analytiques des questions en lien avec l'axe 1 ou, faute de mieux, une bibliographie sélective de chacun des membres et dont il souhaite partager la connaissance avec les autres membres. La

suggestion de Rémi Barbier serait d'organiser une prochaine réunion avec des présentations croisées de ce que chacun connaît afin de créer un véritable processus de connaissance commune au réseau. Selon Rémi Barbier, il serait pertinent de discuter des différentes grilles de lecture existantes des questions de conflits et de concertation en matière de décharge et d'incinération. Bénédicte Couffignal revient sur l'étude des résultats produits par le RSD. Il pourrait être intéressant d'en décortiquer les méthodes et de comprendre comment sont élaborés les seuils.

Afin d'avancer, il faut lancer dès maintenant un travail de mise en commun des connaissances et sortir des écrits à destination des membres de RECORD. Pour la prochaine réunion, chaque membre du réseau présentera ce qu'il considère être les études phares dans le domaine. Parallèlement, des informations concernant les membres du réseau et la base de données à constituer, pourront être divulguées grâce au site de RECORD, avec une bibliographie par personne et une mise à disposition de références, de bibliographies synthétiques, afin d'aboutir à une synthèse interdisciplinaire des connaissances des différentes personnes du réseau.

Etant donnée l'ampleur de ce que le réseau s'est fixé, une journée entière de travail a été fixée. La date retenue est celle du jeudi 2 février 2006. La deuxième discussion prévue, concernant l'axe 2, n'a pu avoir lieu étant donné le temps pris sur le premier thème. Le papier préparé sur ce thème par Nicolas Buclet avec l'aide de Fabrice Flipo, est disponible.

Compte-rendu de la réunion du 02/02/2006 organisée à l'Ademe

Etaient présents à la réunion :
Bénédicte Couffignal (RECORD)
Nicolas Buclet (CREIDD –UTT)
Danielle Salomon (Risques et Intelligence)
Rémi Barbier (ENGEES)
Fabrice Flipo (INT Evry)

Point 1 : Les attentes de RECORD, les objectifs du réseau

Il apparaît nécessaire que les membres du réseau s'accordent sur un texte fondateur, explicitant les attentes de chacun quant au fonctionnement du réseau. Par ailleurs, la question du mode de fonctionnement réaliste suppose deux types d'outils :

- la mise sur internet (à partir du site de RECORD ?) d'un descriptif du réseau avec la présentation de ses membres (à travers les fiches de présentation que chacun a fourni depuis la dernière réunion) ; ainsi que la mise sur un extranet, outre la rubrique « fiches de présentation », des rubriques « actualité », « bibliographie synthétique », « documents en ligne » ;
- la création, d'une liste de diffusion que chacun pourrait nourrir d'informations sur les questions intéressant les membres du réseau. Afin d'éviter que cette liste ne soit dépassée par les événements, et notamment par un succès qui la ferait dériver vers un forum de discussion, il faudra n'ouvrir la liste que progressivement à des personnes souhaitant s'y inscrire, mais également établir des conditions d'inscription pouvant, le cas échéant, justifier la désinscription des personnes n'en respectant pas l'esprit. Une page web pourrait être créée afin de permettre l'inscription à la liste tout en prenant connaissance de ces conditions. Parmi les règles, chaque émetteur d'information devra donner un objet précis à son message.

Par la suite, afin de favoriser l'extension de la liste de diffusion et, partant, la notoriété du réseau, des contacts pourront être établis avec un certain nombre d'acteurs ou de réseaux : les services D4E et DPPR du MEDD ; l'Ademe ; Rudologia (Jacques Pellissard, Lons-le-Saunier), l'AFSSET, l'InVS,...

Concernant les synthèses, outre le travail en cours effectué par Nicolas Buclet, il serait intéressant d'effectuer un travail de recension plus systématique concernant les travaux, monographiques ou autres, en lien avec les questions de conflit et de participation du public autour des infrastructures dédiées aux déchets. Cette recension concernerait notamment les documents en possession d'acteurs clés tels que l'Ademe ou le MEDD, mais il ne faudrait absolument pas négliger les travaux effectués à un niveau international. Nicolas Buclet va donc prendre contact avec Chantal Derkenne, de l'Ademe, afin de voir ce qu'il en est de ces travaux, pour ensuite réfléchir à une proposition à transmettre soit à l'Ademe, soit à Record. Cette proposition ne devra pas se limiter à un état des lieux des travaux existants, mais se dérouler dans une logique d'analyse critique de l'existant, afin de devenir une référence d'experts. Elle devrait se prolonger, dans un deuxième temps, avec la rédaction d'un guide méthodologique de la concertation.

Que représente un guide méthodologique de la concertation ? Une discussion animée montre que chacun n'est pas en accord sur ce que cela peut représenter. Ce qui ressort est qu'il ne s'agit aucunement d'établir un livre de recettes toutes prêtes, mais davantage d'apporter ce qui permet aux acteurs concernés de mener leur réflexion en la matière, y compris par rapport à un éventuel besoin en « ingénierie de la concertation ».

Pour mener à bien ce travail, il faudrait par ailleurs trouver une personne disponible, par exemple à travers la formule d'un post-doctorat.

Concernant l'axe 2 défini par le réseau, il faut avant tout voir si le matériel existant (études et recherches menées) est suffisamment consistant pour justifier une approche relativement semblable. Pour ce faire, Nicolas Buclet demandera également à l'Ademe et au MEDD (D4E, DPPR) ce qui existe en terme d'évaluation des politiques publiques, et d'analyse de la gestion des DIB et DIS.

Point 3 : Discussion autour d'une proposition de RECORD de faire travailler les membres du réseau sur le thème : « Retour d'expérience sur les implantations d'installations de traitement de déchets : communication, concertation, participation du public »

Ce point a été traité avant le point deux. Cette proposition de RECORD concerne les déchets industriels. Plus précisément, le périmètre de l'étude est celui de l'ouverture de nouveaux sites ou l'agrandissement de sites existant de traitement des déchets industriels (décharges, incinérateurs, traitements physico-chimiques, centres de collecte et de tri des DIB). Il s'agirait d'effectuer un retour d'expérience autour d'un certain nombre de sites.

Rémy Barbier ayant demandé si RECORD avait une idée de sites pertinents pour ce type d'étude, Bénédicte Couffignal répond qu'en préalable à l'étude il faudrait réaliser des entretiens auprès des membres de RECORD (Suez, Véolia, Sécché, Trédi...) ayant eu à faire face aux questions suivantes :

- on dit qu'il est de plus en plus difficile d'implanter de nouvelles infrastructures. Est-ce vrai ?
- comment les groupes industriels de traitement des déchets industriels voient la politique de communication – concertation ? Etablissent-ils une politique de groupe ou bien les choses sont-elles gérées site par site ?
- quelle place pour les pouvoirs publics et les collectivités territoriales par rapport à la question ?

Le budget serait de l'ordre de 35 000 Euros HT sur 12 à 18 mois. Bénédicte Couffignal donnera davantage de détails sur ce qu'attendent les membres de RECORD, afin qu'une discussion puisse être lancée entre membre du réseau.

Point 2 Discussion autour de l'éventualité d'organiser un colloque sur une journée, ouverte aux membres de RECORD mais également à d'autres (?), afin de présenter les travaux des uns et des autres. La date d'octobre me paraîtrait une bonne échéance

Rémy Barbier propose que nous nous rattachions à un colloque organisé par l'Association Française de Sociologie à Bordeaux du 4 au 7 septembre. Au moment où ce compte-rendu est rédigé, Remy Barbier a déjà pris contact avec Michèle Dobré qui est en charge, pour ce colloque, d'animer la thématique sociologie de l'environnement et du risque. Elle est d'accord pour qu'un appel à proposition soit lancé pour une séance thématique sur les déchets d'une demi-journée. Cet appel à proposition est lancé fin février. Chaque membre du réseau est invité, dans des délais assez court (avant le 21 mars), à diffuser l'existence de cet atelier thématique.

Point 4 Discussion autour d'un projet autour des déchets électroniques que souhaite lancer Fabrice Flipo en lien avec notre axe 2.

Fabrice Flipo nous a en effet présenté un premier jet d'un projet qu'il aimerait bien soumettre sur l'analyse des logiques d'acteurs autour de la question des DEEE dans le domaine des TIC, et notamment par rapport à l'application de la directive européenne. De la discussion, il est avant tout ressorti que le sujet était assurément intéressant et potentiellement fédérateur pour les membres du réseau, mais qu'un travail sur la nature plus précise du sujet est encore nécessaire.